

FORMATIONS 2016



MAKE YOUR IDEAS TRAVEL SAFELY*

IEEPI

INSTITUT EUROPEEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

HISTORIQUE

MEMBRES FONDATEURS & ASSOCIÉS



Nos locaux
Parc d'innovation
1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH



PARTENAIRES DE L'IEEPI

L'IEEPI organise en région des formations adaptées aux enjeux des PME et des acteurs locaux, avec l'aide de différents partenaires : Aquitaine Développement Innovation, Alsace Innovation, ARDI Rhône Alpes, ARI Picardie, ARITT Centre, Madeeli, Transferts LR, Délégations régionales de l'INPI, Chambres de Commerce et d'Industrie Régionales, Pôles de compétitivité.

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

L'IEEPI développe des partenariats avec de nombreux acteurs internationaux : l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Académie Russe de Propriété Intellectuelle (RGAIS), l'Administration de Propriété Intellectuelle de Shanghai (SIPA), l'Office Marocain de Propriété Intellectuelle (OMPIC), le Forum Francophone des Affaires (FFA).

Un programme de formation est proposé en Belgique et en Suisse grâce à nos partenaires Picarré (BE) et Centredoc (CH).

L'IEEPI est régulièrement sollicité pour participer à des projets européens destinés à promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle et concevoir des programmes de formation innovants.

L'IEEPI, ACTEUR MAJEUR DE LA FORMATION !

Créé à l'initiative du Ministère de l'Industrie et de l'INPI, l'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle a pour vocation de former aux aspects stratégiques et managériaux de la propriété intellectuelle (PI).

Depuis sa création, l'IEEPI a formé plus de 6000 personnes.

Nos clients sont les acteurs de l'innovation :

- Les entreprises et particulièrement les PME,
- Les organismes publics de recherche et les universités,
- Les CPI et les avocats,
- Les structures d'appui à l'innovation.

L'IEEPI se caractérise par :

- Son offre de formation novatrice dans le domaine du management et de la valorisation de la PI,
- Le niveau élevé d'expertise de ses intervenants,
- Une pédagogie privilégiant l'interactivité et les mises en situation.

La localisation de l'IEEPI à Strasbourg a permis la création d'un Pôle d'Excellence en Propriété Intellectuelle (PCPI) reconnu internationalement dans le domaine de la formation à la propriété intellectuelle.

Ce pôle va organiser en 2016 un colloque international réunissant les acteurs strasbourgeois de la propriété intellectuelle (IEEPI, CEIPI, BETA) et les principaux experts européens.

MEMBRES FONDATEURS & ASSOCIÉS

- le Ministère de l'Industrie
- l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)
- la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI)
- le Licensing Executives Society France (LES France)
- l'Institut des Mandataires Européens (epi)
- le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
- la Région Alsace
- le Conseil Général du Bas-Rhin
- l'Eurométropole de Strasbourg
- l'Université de Strasbourg
- le Centre d'Études Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI)
- M. Grégoire Carneiro, Inspecteur général honoraire au Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie
- M. Christian Brevard, Membre de l'Académie des Technologies

Le Président de l'IEEPI est M. Christian Brevard.

AVANT-PROPOS



**CONSULTER
NOTRE SITE
INTERNET :**

> WWW.IEEPI.ORG <

Retrouvez en quelques clics :

- L'intégralité de notre offre de formation,
- Les programmes de formation détaillés,
- Le calendrier des formations,
- L'inscription en ligne,
- L'inscription à notre newsletter,
- L'espace PI dédié aux PME,
- Les actualités récentes en propriété intellectuelle et les nouveautés de l'institut.



**S'ABONNER À LA
NEWSLETTER
MENSUELLE**

Grâce à la newsletter IEEPI, recevez directement par email un panorama de presse mensuel des dernières actualités concernant la propriété intellectuelle, la vie de l'IEEPI et les prochaines formations.



Le Président
Christian Brevard,
Membre de l'Académie des Technologies




Le Directeur Général
Antoine Dintrich

ÉCONOMIE DIGITALE, INNOVATION OUVERTE : LA PI EST PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DES ENTREPRISES

L'IEEPI accompagne ce mouvement en vous proposant une offre de formation évolutive et novatrice.

Vous retrouverez dans ce catalogue nos nouvelles sessions marquées du signe **NOUVEAU**.

Voici nos **nouveautés pour 2016** :

- Master 2 KTT (Knowledge and Technology Transfer) 
 - o Fundamentals of KTT management
 - o Analysing the market and building a strategy
 - o Contractual aspects of TT
 - o Negotiation and communication
 - o Valuation and exploitation of intangible assets
 - o IP Litigation / Entrepreneurship
- Actualités du droit d'auteur et du numérique
- 'Petits brevets' ou modèles d'utilité : comment en tirer utilement parti ?
- Term sheet et accords précontractuels
- Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D
- Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise

L'IEEPI vous propose également :

- Des **formations diplômantes et qualifiantes** :
 - o **MASTER 2 SPII** : 20 jours de formation sur les aspects stratégiques de la PI et de l'innovation.
 - o **MASTER 2 KTT** : 22 jours de formation en anglais sur la valorisation des connaissances et le transfert de technologie.
 - o **Cycle Licensing** : 10 jours de formation approfondie aux pratiques de transfert de technologies in et out.
- Le développement d'**E-learning et Serious game en PI**, une méthode pédagogique innovante et ludique pour former vos collaborateurs.
- Des **formations sur-mesure**, une prestation personnalisée et un budget optimisé : n'hésitez pas à nous consulter.

Une attention particulière est portée aux PME : vous trouverez sur notre site un espace dédié et vous bénéficierez d'une tarification préférentielle.

L'IEEPI s'appuie sur un réseau unique d'experts et de praticiens de la PI au service de vos équipes : n'hésitez pas à nous demander conseil.

Avec l'IEEPI, formez-vous pour mieux innover !

SOMMAIRE

INTRA FORMATIONS SUR MESURE P.06

LES CYCLE LICENSING P.07
Une formation approfondie et pratique au transfert de technologies in et out (10 jours)

SPII MASTER 2 SPII "STRATÉGIES PI & INNOVATION" P.08
Une formation complète sur les aspects stratégiques de la PI et de l'innovation (20 jours)

KTT MASTER 2 KTT "KNOWLEDGE & TECHNOLOGY TRANSFER" P.10  **NEW**
Une formation complète, en anglais, sur la valorisation et le transfert de technologie (22 jours)

FORMATIONS COURTES P.12

1. INNOVER

- 1.1. Maîtriser les bases de la PI P.12
- 1.2. Fondamentaux de l'innovation et de la PI P.12
- 1.3. Le référent PI dans l'entreprise : les bonnes pratiques P.13
- 1.4. L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets P.13
- 1.5. Innovation et management des connaissances P.14
- 1.6. Innover grâce aux brevets P.14
- 1.7. Brevets et publications : organiser et exploiter la veille P.15
- 1.8. Patent Mapping : la cartographie au service de votre stratégie P.15
- 1.9. Fundamentals of KTT Management P.16
- 1.10. Analysing the market and building a strategy P.16

 **NEW**
 **NEW**

2. PROTÉGER

> Droits d'auteur, Droits voisins et Savoir-faire

- 2.1. Protéger et vendre les innovations non brevetables et le savoir-faire P.17
- 2.2. Maîtriser les bases du droit d'auteur P.17
- 2.3. Communication et production audiovisuelle : droit d'auteur et droit de l'image... P.18
- 2.4. Actualités du droit d'auteur et du numérique P.18

NOUVEAU

> Brevet

- 2.5. Maîtriser les bases des brevets P.19
- 2.6. Approfondir les bases des brevets P.19
- 2.7. Liberté d'exploitation : techniques et stratégies P.20
- 2.8. 'Petits brevets' ou modèles d'utilité : comment en tirer utilement parti ?... P.20
- 2.9. Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? P.21
- 2.10. Gérer efficacement les procédures administratives brevets P.21

NOUVEAU

> Marques, Dessins & Modèles et Noms de domaine

- 2.11. Actualités du droit des marques, dessins et modèles P.22
- 2.12. Maîtriser les bases des marques et du design P.22
- 2.13. Gérer efficacement les procédures administratives marques P.23
- 2.14. Gérer efficacement un portefeuille de marques P.23
- 2.15. Gérer efficacement ses noms de domaine et ses extensions P.24

> International

- 2.16. Stratégies de protection internationale P.24
- 2.17. Brevet unitaire et brevet européen : quelle approche stratégique ? P.25
- 2.18. Stratégies de PI en Chine et Asie du Sud-Est P.25
- 2.19. Stratégies de PI dans les pays émergents P.26
- 2.20. Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA P.26

3. VALORISER

› Coopération

3.1. Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations.....	P.27	
3.2. Open-innovation, crowdsourcing et PI.....	P.27	
3.3. Confidentialité et risques de contamination.....	P.28	NOUVEAU
3.4. Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium.....	P.28	
3.5. Contrats de recherche et développement public / privé.....	P.29	

› Valorisation et Contrats

3.6. Techniques de négociation appliquées à la PI.....	P.29	
3.7. Negotiating and communication.....	P.30	NEW
3.8. Négocier les contrats de protection et de transfert avec succès.....	P.30	
3.9. Term sheet et accords précontractuels.....	P.31	NOUVEAU
3.10. Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie.....	P.31	
3.11. Acquérir les bases des contrats brevets.....	P.32	
3.12. Approfondir les contrats brevets.....	P.32	
3.13. Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D.....	P.33	NOUVEAU
3.14. Contractual aspects of TT.....	P.33	NEW
3.15. Best practices of international licensing agreements.....	P.34	
3.16. Maîtriser les contrats marques.....	P.34	
3.17. Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques....	P.35	
3.18. Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser.....	P.35	

4. MANAGER

› Gestion

4.1. Conjuguer efficacement politique PI et gestion du CIR.....	P.36	
4.2. Evaluation stratégique des brevets.....	P.36	
4.3. Piloter la PI dans l'entreprise.....	P.37	
4.4. Gestion stratégique du capital intellectuel.....	P.37	
4.5. Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise.....	P.38	NOUVEAU
4.6. From IP strategy to IP operations.....	P.38	

› Finances

4.7. Audit PI et Due Diligence.....	P.39	
4.8. Evaluation financière des droits de PI.....	P.39	
4.9. Audit économique et évaluation des droits de PI.....	P.40	
4.10. Valuation and exploitation of intangible assets.....	P.40	NEW
4.11. Fiscalité de la PI.....	P.41	

› Litiges

4.12. Contrefaçon : agir et réagir.....	P.41	
4.13. Gérer le litige de PI.....	P.42	
4.14. Le litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques.....	P.42	
4.15. IP Litigation / Entrepreneurship.....	P.43	NEW
4.16. Médiation : manager les conflits autrement.....	P.43	

5. DIVERS

5.1. La PI dans le secteur public.....	P.44	
5.2. Protéger et valoriser les créations logicielles.....	P.44	
5.3. Licensing des logiciels : les points-clés.....	P.45	
5.4. Protéger les bases de données et Big Data.....	P.45	
5.5. Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités.....	P.46	
5.6. Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection.....	P.46	

PARTENAIRES INTERNATIONAUX..... P.47

PRÉSENTATION DE L'OFFRE INPI..... P.48

NOS FORMATEURS..... P.49

CALENDRIER DES FORMATIONS..... P.50

PÉDAGOGIE ET QUALITÉ..... P.52

BULLETIN D'INSCRIPTION..... P.53

CONDITIONS GÉNÉRALES..... P.54

INFORMATIONS PRATIQUES..... P.55

FORMATIONS SUR MESURE

DES FORMATIONS SUR-MESURE ADAPTÉES À VOS BESOINS :



Nous créons des formations sur-mesure **adaptées à vos besoins et problématiques**.
Toutes les formations de notre catalogue peuvent également être organisées **dans votre entreprise**.

VOS AVANTAGES

- Bénéficier d'un contenu parfaitement adapté aux enjeux et besoins de votre entreprise
- Renforcer la cohésion de vos équipes
- Introduire de nouveaux outils et de nouvelles méthodes
- Optimiser le budget de formation et de déplacement

NOS RÉFÉRENCES

- **Entreprises** : Areva, Castorama, Decathlon, Rte, Stepan, Safran, Sanofi, Suez, Total
- **Centres de recherche** : ANR, CEA, CNRS, IFFP, INRA, Inria, Instituts Carnot, IRSTEA
- **Valorisation universitaire** : Lyon Sciences Transfert, SATT Aquitaine Science Transfert, SATT Conectus, SATT Nord, SATT Sud-Est
- **Aides à l'innovation** : Agences régionales de l'innovation, BPI France, CCI, INPI
- **Pôles de Compétitivité** : Biovalley, Opticsvalley, Systematic

L'EXIGENCE QUALITÉ

- L'IEEPI est certifié ISO 9001:2008
- L'IEEPI est qualifié OPQF
- Nos formations juridiques sont homologuées CNB



VOUS AVEZ AU MOINS 5 COLLABORATEURS À FORMER ?

- **Réduisez vos frais** en formant plusieurs collaborateurs dans vos locaux en optant pour la formation sur-mesure
- Bénéficier d'une **organisation souple et réactive**

CONTACT

Contactez Aurélie Cadilhon pour organiser **votre formation sur-mesure** : 03 88 65 50 29 - acadilhon@ieepi.org

CYCLE LICENSING

CYCLE DÉVELOPPÉ EN PARTENARIAT AVEC LE L.E.S. FRANCE

DU 21 AU 25 MARS ET DU 30 MAI AU 3 JUIN 2016 À PARIS

Durée : 10 jours | Prix : 5000 €



CONTEXTE

Le Licensing est un métier très exigeant qui nécessite une grande expérience de terrain et la maîtrise de multiples règles tout en intégrant des pratiques internationales. C'est de ce constat qu'est venue l'idée de ce cours unique et original.

EXPERTISE LICENSING

Les experts sélectionnés vont analyser pas à pas les aspects pratiques et les pièges liés aux transferts de technologies de produits (Licensing-in & out). Chaque étape sera analysée au travers de multiples cas ou de simulations et critiquée interactivement.

COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Le comité pédagogique est constitué de professionnels issus de sociétés très actives internationalement et d'organismes réputés pour leur engagement dans la valorisation des transferts de technologies et de la propriété intellectuelle.

PARRAINAGE

Ce cursus a obtenu le parrainage du Ministère de l'Industrie, du Ministère de la Recherche, de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et de l'Association française des Spécialistes en Propriété Industrielle de l'Industrie (ASPI).

OBJECTIFS

- Transmettre les réflexes et les modes d'action opérationnels qui optimiseront la création de valeur pour votre entreprise ou votre employeur lors d'opérations de transfert de technologie ou de produits.
- Vous informer des nouvelles tendances et techniques qui sont en train de révolutionner la pratique du Licensing.

INTERVENANTS

Spécialistes Licensing de l'industrie, conseils en propriété industrielle, avocats, consultants, juristes.

PUBLIC

Responsables en transfert de technologies, chargés de valorisation, dirigeants de PME, chefs de projets, agents du développement économique et technologique, praticiens de la PI, ingénieurs ou chargés d'affaires, business developers, juristes et conseillers.

PRÉ-REQUIS

Avoir une pratique du Licensing (dans le secteur public ou privé).

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS - SEMAINE 1

TENDANCES MONDIALES EN MATIÈRE DE MARCHÉ DE LA TECHNOLOGIE ET DE DROITS DE LA PI

Conséquences pour les entreprises et pour les organismes publics de recherche du « rating » et du « pricing » de la PI.

ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA PI

Comment identifier des tendances et les utiliser pour positionner sa propre R&D ? Comment identifier les innovations de rupture ? Comment trouver le partenaire idéal ?

MÉTHODES CLASSIQUES D'ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE BREVETS ET CAS PRATIQUE

Comment évaluer la PI de la technologie que l'on veut acheter ou vendre ? Comment optimiser son portefeuille de brevets ? Un brevet sera analysé en détails.

MÉTHODES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE ET ÉTUDE DE CAS

Mise en application pratique.

Présentation des principales méthodes d'évaluation financière des technologies.

ANALYSER ET STRUCTURER UNE PROPOSITION DE LICENCE

Les participants recevront une proposition de licence : une analyse des options retenues aura lieu afin de déterminer les avantages et les inconvénients d'un tel accord.

SIMULATION D'UN PREMIER CONTACT ET D'UNE NÉGOCIATION CONFLICTUELLE

Questions et messages à délivrer. Maniement des concessions. Méthodes de déblocage de la négociation.

NÉGOCIATION MULTICULTURELLE : EXEMPLE DE LA CHINE ET DU JAPON

Comment négocier efficacement ? Comment bien gérer la relation face aux attentes culturelles de vos interlocuteurs étrangers ? Y a-t-il un langage commun des affaires ?

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS - SEMAINE 2

FONDAMENTAUX DE LA NÉGOCIATION

Méthodes et tactiques générales. Pièges traditionnels et contre-mesures. Manager la confiance et la destabilisation.

PRÉPARER LA NÉGOCIATION D'UNE LICENCE

Quelles sont les techniques spécifiques d'une négociation d'une licence et les éléments à prendre en compte ? Mise en application par le biais d'une simulation de négociation.

ANATOMIE DE CONTRATS PIÉGÉS

Une bonne négociation peut être ruinée par un contrat mal structuré ou rédigé avec l'objectif d'anéantir les droits que vous pensiez avoir sécurisés.

ETUDE DE CAS

Nombreux exemples de clauses et de contrats piégés dont le déminage n'est possible qu'avec la vigilance des négociateurs.

LA FISCALITÉ DES CONTRATS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Implications pour le cessionnaire et le cédant. Incidence sur la négociation financière.

GÉRER LES CONFLITS POST-LICENCE ET LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON EN MATIÈRE DE BREVET

Fréquence et type de conflit. Approches utilisables. Calcul des dommages. Comment se faire assister efficacement ?

TÉMOIGNAGE DES PRATIQUES DE VALORISATION

Exemples du fonctionnement des départements Licensing de deux entreprises venant de secteurs différents.

COMMENT ÉVITER DE PERDRE CE QUE L'ON A GAGNÉ PAR LA NÉGOCIATION ?

Synthèse des bonnes pratiques.

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

MASTER 2 SPII

MASTER « STRATÉGIE DE LA PI ET INNOVATION »

MARS À NOVEMBRE 2016 À STRASBOURG

Durée : 20 jours | Prix : 7900 €



UN MASTER 2 EN FORMATION CONTINUE

L'IEEPI vous propose d'acquies un diplôme de Master 2 « Management des Projets et des Organisations », Parcours « Stratégie de la propriété intellectuelle et innovation » délivré par l'Université de Strasbourg.

Les enseignements du Master sont constitués de la façon suivante :

- Une semaine de cours fondamentaux sur le management de l'innovation.
- 5 modules de 3 jours.
- Un mémoire, dont le thème est déterminé en accord avec l'équipe pédagogique. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance.

La direction scientifique du Master est assurée par le Professeur Patrick Llerena de l'Université de Strasbourg.

L'inscription au Master 2 comprend la semaine des fondamentaux, les 5 modules, l'encadrement du mémoire et les droits universitaires.

UN CURSUS DE HAUT NIVEAU

L'objectif de ce cursus est d'offrir une formation d'excellence permettant d'avoir une vision complète du processus de protection et de valorisation d'une innovation.

Les études de cas et l'interaction entre les participants et l'équipe de formateurs sont privilégiées.

UTILISER VOTRE CPF ⁽¹⁾

Vous pouvez utiliser vos heures de CPF ⁽¹⁾ (dans la limite du cumul de 150h) pour suivre la majeure partie du cursus.

⁽¹⁾ Le CPF signifie Compte Personnel de Formation, il remplace le Droit Individuel de Formation (DIF).

UN FORMAT FLEXIBLE

- Une « Semaine des fondamentaux » permet d'acquies ou de réviser les notions fondamentales du management de l'innovation et de la PI.
- 5 modules de 3 jours répartis sur 7 mois afin de permettre aux participants de concilier la formation avec leur emploi du temps professionnel.
- Chacun des modules constitue une approche approfondie du thème étudié et peut être suivi séparément.
- Un mémoire tutoré à rendre à l'issue du cursus.
- La formation peut être suivie sur 2 ans. (Nous consulter pour le tarif.)

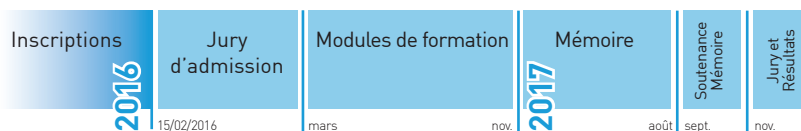
CONDITIONS D'ACCÈS

- Sur dossier.
- Master 1 ou équivalent.
- 3 années d'expérience professionnelle.
- Les postulants non titulaires d'un Master 1 ou équivalent peuvent faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) auprès du service formation continue de l'Université de Strasbourg.

VALIDATION DU CURSUS

- Epreuves écrites de contrôle des connaissances.
- Mémoire et soutenance devant un jury.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTER EMMANUELLE DIEHL :
03.88.65.50.27. | ediehl@ieepi.org



DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR



OBJECTIFS

Améliorer la compétitivité des organisations par le management stratégique de la propriété intellectuelle (PI) : veille stratégique, protection de l'innovation et du savoir-faire, évaluation et valorisation, économie des contrats et des litiges.

PUBLIC

Responsables PI, chargés de valorisation, juristes, responsables innovation, ingénieurs brevets, conseils en propriété industrielle, acteurs du développement économique et technologique.

fondamentaux

FONDAMENTAUX DE L'INNOVATION ET DE LA PI

Du 14 au 18 mars 2016 à Strasbourg
(9h à 17h30)

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- Introduction à l'Economie de l'innovation et de la connaissance
- Théorie des organisations
- Introduction à la planification et au management de projets innovants
- Economie et management du brevet d'invention : innovation ouverte et enjeux socio-économiques du brevet
- Comment l'entreprise protège-t-elle ses investissements marketing : marques, dessins & modèles, droit d'auteur ?
- Contrôle des connaissances (samedi 19 matin)

> Programme détaillé à la page 12.

module 1

INNOVATION ET MANAGEMENT DES CONNAISSANCES

Du 25 au 27 mai 2016 à Strasbourg
(9h à 17h30)

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- Stimuler la créativité et l'innovation par les stratégies de PI
- Développer et protéger les « savoir-faire » et les compétences de l'entreprise
- PI et partenariats : les moteurs de l'économie de la connaissance
- La PI, composante défensive et offensive de l'intelligence économique

> Programme détaillé à la page 14.

module 2

GESTION STRATÉGIQUE DU CAPITAL INTELLECTUEL

Du 15 au 17 juin 2016 à Strasbourg
(9h à 17h30)

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- Le brevet, un instrument aux rôles multiples
- Stratégies de protection : la PI au service de la compétitivité
- Articuler la stratégie générale d'entreprise et la stratégie PI
- Organiser la fonction PI au sein de l'entreprise, et manager les relations avec les créateurs

> Programme détaillé à la page 37.

module 3

NÉGOCIER LES CONTRATS DE PROTECTION ET DE TRANSFERT AVEC SUCCÈS

Du 21 au 23 septembre 2016 à Strasbourg
(9h à 17h30)

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- Le droit des contrats internationaux et le droit communautaire
- Stratégie et pratique de négociations
- Etude de différents types de contrats de propriété industrielle et études de cas
- Contrats et licences dans les « patent pools »

> Programme détaillé à la page 30.

module 4

AUDIT ÉCONOMIQUE ET EVALUATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Du 19 au 21 octobre 2016 à Strasbourg
(9h à 17h30)

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- Choisir la politique PI de l'entreprise et adapter ses moyens en conséquence
- Introduction aux méthodes de mesure de la valeur des actifs intellectuels de l'entreprise
- Techniques d'évaluation : évaluer pour choisir, évaluer pour comptabiliser, évaluer pour vendre
- Cas pratique d'évaluation de brevets

> Programme détaillé à la page 40.

module 5

LE LITIGE DE PI : STRATÉGIES JUDICIAIRES ET ASPECTS ÉCONOMIQUES

Du 16 au 18 novembre 2016 à Strasbourg
(9h à 17h30)

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- Les litiges : aboutissement des droits de PI et armes de concurrence
- Stratégies de litiges : objectifs économiques, cibles et gestion proactive du litige
- Planning des investissements : quelles ressources pour quels litiges ?
- Un procès simulé permet de faire la synthèse des différents acquis

> Programme détaillé à la page 42.

MASTER 2 KTT

MASTER DEGREE « KNOWLEDGE AND TECHNOLOGY TRANSFER »



APRIL TO NOVEMBER 2016 IN STRASBOURG & BRUSSELS

Duration: 22 days | Price: €8900



Solvay Brussels School
Economics & Management

A MASTER 2 DIPLOMA

IEEPI proposes to register for a Master 2 curriculum on Knowledge and Technology Transfer (KTT) delivered by the University of Strasbourg.

The registration rights include the attendance to the 6 modules, the supervision of the Master's thesis and the university registration rights.

The Solvay Brussels School of Economics & Management proposes a Certificate of attendance for the applicants attending the modules in Brussels.

A TOP-LEVEL VOCATIONAL TRAINING

The curriculum covers all skills required for activities related to knowledge and technology Licensing in and Licensing out.

The collaboration between IEEPI, the University of Strasbourg and the Solvay Brussels School of Economics & Management allows us to propose renowned experts with a high teaching experience.

Case studies, interactions and sharing of best practices between the participants and the training team are encouraged.

ONE TRAINING – 2 PLACES OF LECTURE

Modules 1, 2, 4 and 5 will occur in Strasbourg, France, at IEEPI's premises. Modules 3 and 6 will occur in Brussels, Belgium, at Solvay Brussels School – EM's premises.

ABOUT EUKTS

EuKTS is an organisation established to increase the standard and recognition of the knowledge and technology transfer (KTT) profession across Europe.

IEEPI is a founder member of EuKTS. The KTT Master curriculum is based on the core competences and professional standards in KTT field established by EuKTS.

For more information: www.eukts.eu

A FLEXIBLE FORMAT

- 6 modules spread over a 8-month period in order to allow applicants reconciling training with a full-time work.
- Each module lasts for 3- to 5 days and is dedicated to a specific theme.
- A Master's thesis has to be written for the end of the curriculum.
- The curriculum can be followed over 2 calendar years (please contact us for more information).

CONDITIONS OF ADMISSION

- Admission based on application file possibly followed by an interview.
- Master 1 degree or equivalent (240 ECTS credits).
- At least three years of experience.
- Applicants who does not hold a Master 1 degree or equivalent can apply for the validation of professional and personal achievements (Validation des Acquis Professionnels et Personnels – VAPP) to the vocational training department of the University of Strasbourg.

EXAMINATIONS

- Written exams.
- Writing and defence of a Master's thesis.
- Upon successful completion of the examinations you will be awarded 60 ECTS credits.

ESTIMATED CALENDAR

Registration	Admission Panel	Training Modules (Strasbourg / Brussels)	Master's Thesis	Thesis Defense	Jury and Results
2016	15/02/2016	April	2017	August	Sept.
		Nov.			Nov.

FOR ANY FURTHER INFORMATION,
PLEASE CONTACT EMMANUELLE DIEHL:
+33.3.88.65.50.27. | ediehl@ieepi.org

DIPLOMA DELIVERED BY



IN PARTNERSHIP WITH



OBJECTIVES

- Delivering a high quality training covering the whole scope of technology transfer activities for professionals with significant experience and to newcomers.
- The training covers all domains related to the activities related to knowledge and technology Licensing in and Licensing out.

TARGETED AUDIENCE

TT managers, Project managers, Business managers, IP experts or IP lawyers.

module 1

FUNDAMENTALS OF KTT MANAGEMENT

April 4 to 8, 2016 in Strasbourg
(09:00 am to 5:30 pm)

TRAINING CONTENT

- Innovation and Knowledge management
- Selling innovative inventions and patents
- Open Innovation
- IP Protection
- Data mining and searching tools

> Detailed programme on page 16.

module 2

ANALYSING THE MARKET AND BUILDING A STRATEGY

June 1 to 3, 2016 in Strasbourg
(09:00 am to 5:30 pm)

TRAINING CONTENT

- KTT landscape in Europe, USA and Asia
- Analysis of the technology
- Identifying potential buyers
- Exploitation strategies

> Detailed programme on page 16.

module 3

CONTRACTUAL ASPECTS OF TT

June 29 to July 1, 2016 in Brussels (BE)
(09:00 am to 5:30 pm)

TRAINING CONTENT

- Key features of TT agreements
- Open source and software license agreements
- Spin-off creation under IP tools
- The role of the future Unified Patent Court

> Detailed programme on page 33.

module 4

NEGOTIATING AND COMMUNICATION

September 7 to 9, 2016 in Strasbourg
(09:00 am to 5:30 pm)

TRAINING CONTENT

- Communication and team management
- Managing technology transfer in a multicultural environment
- Negotiation strategies & tactics
- Role play

> Detailed programme on page 30.

module 5

VALUATION AND EXPLOITATION OF INTANGIBLE ASSETS

October 12 to 14, 2016 in Strasbourg
(09:00 am to 5:30 pm)

TRAINING CONTENT

- The value of a technology for businesses
- Why and how to value an asset
- How to conduct an IP audit or due diligence
- Case study

> Detailed programme on page 40.

module 6

IP LITIGATION / ENTREPRENEURSHIP

November 21 to 25, 2016 in Brussels (BE)
(09:00 am to 5:30 pm)

TRAINING CONTENT

- 6A: IP LITIGATION
- How to manage post-license conflicts
 - Internal control and compliance procedures
 - External audits: conducting the process
- 6B : ENTREPRENEURSHIP
- Research to business: managing the process
 - Opportunity assessment
 - Business model design

> Detailed programme on page 43.

1.1

MAÎTRISER LES BASES DE LA PI

LE 2 FÉVRIER 2016 À PARIS
LE 3 MARS 2016 À STRASBOURG
LE 7 JUIN 2016 À PARIS
LE 15 SEPTEMBRE 2016 À PARIS
LE 17 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux stratégiques et économiques de la PI dans l'entreprise.
- Connaître les outils de protection et de valorisation des créations ou innovations.

PUBLIC

Toute personne de formation scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir les notions de base de la PI.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- « Maîtriser les bases du droit d'auteur » - p. 17.
- « Maîtriser les bases des brevets » - p. 19.
- « Maîtriser les bases des marques et du design » - p. 22.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI), OUTIL DE PROTECTION DE VOTRE CAPITAL INTELLECTUEL

- Le capital intellectuel : véritable patrimoine de l'entreprise
- Comment anticiper et protéger au mieux le patrimoine intellectuel de votre entreprise : les différents types de droits de PI

COMMENT ET POURQUOI LA PI ?

- La PI, un outil de veille technologique et concurrentiel
- Décider de protéger ou pas
- Protéger les créations et les innovations de l'entreprise face aux concurrents
- Valoriser le patrimoine immatériel de l'entreprise
- Les bonnes pratiques

COMMENT PROTÉGER SES CRÉATIONS ?

- Le secret
- Le savoir faire

- Les droits de PI
- Le droit d'auteur, la protection du design et des œuvres traditionnelles (textes, sons, photos, vidéos...)
- La protection des logiciels et bases de données
- La protection des sites internet

LES DIFFÉRENTS TITRES DE PI

- La protection des outils marketing :
 - Les marques
 - Les dessins et modèles
 - Les noms de domaine
 - Les indications géographiques protégées
- La protection des inventions techniques : le brevet
 - Titularité
 - Principe de brevetabilité
 - Logiciel et brevet
 - Extension à l'étranger
 - Liberté d'exploitation

QUIZ PI

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.2

FONDAMENTAUX DE L'INNOVATION ET DE LA PI

DU 14 AU 18 MARS 2016 ⁽¹⁾ À STRASBOURG

Durée : 5 jours | Prix : 1770 € ⁽²⁾

OBJECTIFS

Connaître les concepts de base nécessaires à une gestion efficace de la PI dans les projets d'innovation.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de R&D, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Professeurs en Sciences Économiques à l'Université de Strasbourg.
- Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg.
- Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ECONOMIE DE L'INNOVATION ET DE LA CONNAISSANCE

- Economie de la connaissance, de la créativité et de l'innovation : planter le décor
- Quels sont les enjeux et impacts économiques et managériaux d'une économie de l'innovation ?

RÔLE STRATÉGIQUE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS

- Les différentes pensées stratégiques
- Le rôle d'une innovation pour obtenir une victoire (cas)
- Les réseaux sociaux numériques
- L'influence du web 2.0

FONDAMENTAUX DU BREVET ET PROTECTION DU LOGICIEL

- Relations entre le brevet et les autres droits de PI
- Protéger les inventions
- Les étapes d'un dépôt de brevet
- Protéger les logiciels

ECONOMIE ET MANAGEMENT DU BREVET D'INVENTION

- Les enjeux socio-économiques du brevet d'invention
- Le management du brevet dans une logique d'innovation ouverte

COMMENT L'ENTREPRISE PROTÈGE-T-ELLE SES INVESTISSEMENTS MARKETING : MARQUES, DESSINS & MODÈLES, DROIT D'AUTEUR ?

- Droit d'auteur et titres (marques, dessins & modèles)
- Cession de droits au profit de l'entreprise
- Outils de protection et stratégie (territoriale...)
- Monopole et défense (contrefaçon...)

⁽¹⁾ Les personnes postulant au Master participent à une demi-journée supplémentaire pour passer un examen.

⁽²⁾ Ce tarif ne comprend pas les frais de restauration et de pause.

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.3

LE RÉFÉRENT PI DANS L'ENTREPRISE

Les bonnes pratiques

LE 8 MARS 2016 À PARIS
LE 22 SEPTEMBRE 2016 À BRUXELLES*
LE 20 OCTOBRE 2016 À PARIS
LE 29 NOVEMBRE 2016 À LYON

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Communiquer sur la PI et sur les missions.
- Se préparer à devenir référent PI.
- Bien coopérer avec les personnes de son entité et avec les spécialistes PI et connaître les bonnes pratiques.
- Utiliser la « boîte à outils ».

PUBLIC

Référents PI ou brevets, Correspondants PI ou brevets, partenaires du développement des entreprises, tous ceux qui managent ou travaillent avec des référents PI.

INTERVENANT

Consultant en management de l'innovation et de la PI.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- « L'arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets » - p. 13.
- « Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations » - p. 27.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LE MANAGEMENT DE LA PI DANS LES ENTREPRISES EST EN PLEINE ÉVOLUTION

- La PI : Quelle définition ? Quels bénéfices ? Quelles activités ?
- La PI qui était « une affaire de spécialistes » devient « l'affaire de tous, avec l'aide des spécialistes »
- Un rôle en plein développement, à géométrie variable et en réseau : les référents PI

LE RÉFÉRENT PI EN ENTREPRISE

- Un rôle de « généraliste de la PI »
- Bien articuler trois niveaux : stratégie PI, organisation de la PI, compétences PI
- Comment communiquer sur la PI avec des interlocuteurs variés ?

LES BONNES PRATIQUES PI EN R&D

- Maîtriser le langage des brevets
- Assister les concepteurs, au quotidien, pour les recherches dans les bases brevets, la créativité brevets, la rédaction de propositions d'inventions...
- Coopérer avec les spécialistes brevets

LES BONNES PRATIQUES PI POUR UNE FONCTION RH, MARKETING, COM'...

- Un minimum de culture générale sur la PI
- Quels réflexes PI pour chaque fonction ?

LA « BOÎTE À OUTILS » DES RÉFÉRENTS PI

- Quelques outils simples, utilisables par tous
- Comment présenter la PI sur l'intranet de l'entreprise ?
- Utiliser le réseau PI interne et externe

* Se référer à la page 47 « Partenaires internationaux ».

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.4

L'ARBRE DES MOYENS

Un outil pour innover et préparer les brevets

LE 9 FÉVRIER 2016 À PARIS
LE 28 AVRIL 2016 À LIÈGE*
LE 8 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Maîtriser (et apprécier) le langage des brevets.
- Être capable d'utiliser l'outil Arbre des moyens pour : présenter des brevets sous une forme « accessible à tous » (pour la veille, les décisions de dépôt...), faire des séances de créativité brevets, préparer des dépôts de brevets.

PUBLIC

R&D (chefs de projet, concepteurs...), référents PI, référents brevets, spécialistes PI (ingénieurs brevets, CPI...), consultants, enseignants.

INTERVENANT

Consultant en management de l'innovation et de la PI.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

« Innover grâce aux brevets » - p. 14.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LIRE « VITE ET BIEN » UN BREVET : LES CLÉS DU LANGAGE DES BREVETS

- La logique des brevets
- Description et revendications
- Exercices rapides de rédaction

MAÎTRISER L'ARBRE DES MOYENS : UN OUTIL D'AIDE AU DÉCHIFFRAGE DES BREVETS

- L'Arbre des moyens : principes de construction
- Comment traduire des revendications sous la forme d'Arbres des moyens ?
- Exercices de construction d'Arbres des moyens sur des sujets choisis par les participants

UTILISER L'ARBRE DES MOYENS POUR FAIRE DE LA CRÉATIVITÉ

- Deux méthodes de créativité complémentaires : par substitution et par transfert
- Exercices de créativité sur des sujets choisis par les participants

COMMENT UTILISER L'ARBRE DES MOYENS POUR « BOOSTER » L'INNOVATION ET SA PROTECTION ?

- Présenter des brevets sous une forme « accessible à tous » (pour la veille, les décisions de dépôt...)
- Faire des séances de créativité brevets
- Préparer des dépôts de brevets (coopération entre concepteurs et spécialistes brevets...)

* Se référer à la page 47 « Partenaires internationaux ».

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.5

INNOVATION ET MANAGEMENT DES CONNAISSANCES

DU 25 AU 27 MAI 2016 À STRASBOURG

Durée : 3 jours | Prix : 1770 €

OBJECTIFS

- Combiner innovation, PI et management des connaissances pour dynamiser l'entreprise.
- Savoir utiliser des outils simples pour s'informer, protéger les créations et coopérer avec des partenaires.
- Comprendre et s'approprier des techniques d'intelligence économique.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de R&D, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Conseil en management de l'innovation.
- Professeur en Sciences Économiques à l'Université de Strasbourg.
- Responsable d'un Centre de Veille Stratégique.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PI STIMULE LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

- L'innovation, clé du développement de l'entreprise
- Lire et exploiter un brevet
- Chercher dans les bases brevets
- Utiliser les brevets existants pour créer et innover

COOPÉRER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR INNOVER

- Formaliser les connaissances « au juste nécessaire »
- Partager les connaissances et développer les compétences
- Protéger les créations de l'entreprise
- Innover avec des partenaires

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

- Economie de la connaissance et PI
- Conséquences sur les stratégies de protection et le transfert de technologies
- L'intelligence économique : quoi et pourquoi ?
- Mise en œuvre de la démarche d'intelligence économique

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.6

INNOVER GRÂCE AUX BREVETS

**LES 1^{ER} ET 2 JUIN 2016 À PARIS
LES 6 ET 7 OCTOBRE 2016 À PARIS**

Durée : 2 jours | Prix : 1200 €

OBJECTIFS

- Orienter un projet d'innovation.
- Faire un état de l'art.
- Créer de nouvelles solutions et les formaliser.
- Capitaliser les connaissances.
- Protéger et valoriser les innovations.

PUBLIC

Chefs de projets innovation, chefs de produits, responsables marketing, ingénieurs R&D, chercheurs, spécialistes PI, agents de développement économique et technologique des entreprises.

INTERVENANT

Consultant en management de l'innovation et de la PI.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience en matière de brevet.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

« Brevets et publications : organiser et exploiter la veille » - p. 15.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INNOVATION : LES ATOUTS DES BREVETS POUR L'INNOVATION

- Comprendre le langage des brevets
- Lire vite et bien un brevet
- Définir le territoire protégé par les revendications

CHERCHER DANS LES BASES BREVETS

- Les différents types de recherches (état de l'art, veille technologique...)
- Trouver rapidement des brevets pertinents dans les bases de données
- Recherches dans les bases brevets avec les participants

CRÉER DE NOUVELLES SOLUTIONS TECHNIQUES

- Utiliser les brevets existants pour créer de nouvelles solutions techniques
- Identifier rapidement ce qui peut être breveté

FORMALISER LES SOLUTIONS CRÉÉES

- Formaliser les améliorations techniques avec un outil simple « le mémo innovation »
- Exercice de formalisation en binôme

PARTAGER LES CONNAISSANCES

- Partager et enrichir les idées et les innovations
- Capitaliser les connaissances
- Manager la confidentialité

PROTÉGER LES INNOVATIONS

- Que protéger ? Pourquoi ? Quand ? Comment ?
- Droits et devoirs des inventeurs
- Coopération entre inventeurs et service PI
- Faire respecter ses droits et se défendre

VALORISER LES INNOVATIONS

- Valoriser ce que l'on a protégé
- Coopérer avec des partenaires extérieurs

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.7

BREVETS ET PUBLICATIONS

Organiser et exploiter la veille

LE 26 JANVIER 2016 À PARIS
LE 9 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les principales sources d'IST (information scientifique et technologique) et leurs caractéristiques.
- Détecter les informations importantes contenues dans les brevets et publications.
- Mettre en œuvre une stratégie de recherche et une méthodologie d'analyse.
- Connaître des outils d'analyse.

PUBLIC

Ingénieurs, représentants des départements de R&D, veille, marketing stratégique ou propriété intellectuelle.

INTERVENANT

Expert en veille stratégique.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience en matière de brevet.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

« Patent Mapping : la cartographie au service de votre stratégie » - p. 15.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES SOURCES D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (IST)

- Les sources structurées : bases de données spécialisées brevets et publications, revue des principales bases, payantes et gratuites
- Les autres sources d'information technologique : presse économique, sites spécialisés, bases de projets
- Revue des principaux champs et données présents dans ces documents (titre, abstract, mots clés, auteur, co-auteur, adresse, date, etc.)

COMMENT COLLECTER L'IST PERTINENTE PAR RAPPORT À UNE PROBLÉMATIQUE DONNÉE ?

- Définition des objectifs : dans quelles situations y avoir recours ? pour répondre à quelles questions types ?
- Mise au point des stratégies de recherche et de collecte

des documents (champs interrogeables et booléens, abstract versus full text)

- Outils pour stocker une base IST

COMMENT EXPLOITER L'IST ET QUELLES INFORMATIONS STRATÉGIQUES EN RETENIR ?

- Etudes de cas :
 - Benchmark et positionnement
 - Tendances sectorielles
 - Diversification, recherche d'applications et de nouveaux marchés
 - Détection des concurrences alternatives
 - Analyse de la stratégie et des partenariats des concurrents
 - Identification d'experts et leaders d'opinion
 - Détection d'applications émergentes et signaux faibles

OUTILS POUR L'ANALYSE D'UNE BASE D'IST

- Statistiques
- Data mining
- Lexico-sémantique

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.8

PATENT MAPPING

La cartographie au service de votre stratégie

LE 18 FÉVRIER 2016 À LIÈGE*
LE 1^{ER} JUILLET 2016 À PARIS
LE 18 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les nouveaux outils informatiques de recherche dans les bases de données brevets.
- Connaître les méthodes de cartographie de brevets.
- Utiliser ces outils et méthodes pour identifier les partenaires, licenciés et contrefacteurs éventuels.

PUBLIC

Responsables de service PI, conseils en propriété industrielle, chargés de valorisation, responsables de transfert de technologies.

INTERVENANT

Expert en veille stratégique, en modélisation économétrique et statistique.

PRÉ-REQUIS

- Avoir la pratique des bases de données brevets.
- Ou avoir suivi « Brevets et publications : organiser et exploiter la veille » - p. 15.

EN COMPLÉMENT

« Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser » - p. 35.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Définition et notions associées
- Les différents types de cartographie :
 - Mapping géographique
 - Mapping réseaux
 - Mapping conceptuel
- Patent mapping : pour quoi faire ?

TYPLOGIE DES OUTILS DE PATENT MAPPING

- Présentation des principaux produits existants
- #### COMPARAISON DES OUTILS
- Avantages et inconvénients des principaux outils

CAS PRATIQUE

- La démarche à suivre
- Définition de la stratégie de recherche

- L'apport stratégique des outils de cartographie :
 - Analyse concurrentielle
 - Positionnement de portefeuille de brevets
 - Identification de partenaires, licenciés et contrefacteurs

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION D'UNE CARTE

CONCLUSION : MÉTHODES DE TRAVAIL ET BONNES PRATIQUES

* Se référer à la page 47 « Partenaires internationaux ».

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

1.9



NEW

TRAINING IN ENGLISH

FUNDAMENTALS OF KTT MANAGEMENT

APRIL 4 TO 8, 2016 ⁽¹⁾ IN STRASBOURG

Duration: 5 days | Price: €2,850

OBJECTIVES

Knowing the fundamentals of Knowledge and Technology Transfer (KTT) in order to increase its expertise in the field.

TARGETED AUDIENCE

TT managers, Project managers, Business managers, IP experts or IP lawyers.

KEY TRAINERS

- Senior Patent Licensing Executive.
- Director of Licensing.
- Professors of Economics, University of Strasbourg.

PREREQUISITE

None.

FOLLOW-UP

Master degree « Knowledge and Technology Transfer » - p. 10.

TRAINING CONTENT

INNOVATION AND KNOWLEDGE MANAGEMENT

- Landscape and recent trends
- The role of public and private research
- Integration of IP in the R&D and business process

SELLING INNOVATIVE INVENTIONS AND PATENTS

- How to build a licensing dossier
- IP and Market places: how to select the most suitable
- New business models to sale or license patented inventions

OPEN INNOVATION

- Trend, motive and management challenges
- Internal vs external R&D

IP PROTECTION

- The key role of IPR protection in KTT market
- Patents, trademarks, industrial design: how to combine them with efficiency
- Software and trade secrets: specific approaches

DATA MINING AND SEARCHING TOOLS

- Overview of the main tools
- Creating maps and landscapes: methods to make and analyse them

⁽¹⁾ Master applicants attend an additional half-day in order to pass an exam.

This training can be held at your company's offices.

1.10



NEW

TRAINING IN ENGLISH

ANALYSING THE MARKET AND BUILDING A STRATEGY

JUNE 1 TO 3, 2016 IN STRASBOURG

Duration: 3 days | Price: €1,850

OBJECTIVES

- Analyzing the economic potential of a technology before its launching.
- Designing an appropriate exploitation strategy.

TARGETED AUDIENCE

TT managers, Project managers, Business managers, IP experts or IP lawyers.

KEY TRAINERS

- Director of TTO in a public company.
- Director of TTO in a private company.

PREREQUISITE

Having a first experience with Technology Transfer.

FOLLOW-UP

Master degree « Knowledge and Technology Transfer » - p. 10.

TRAINING CONTENT

KTT LANDSCAPE IN EUROPE, USA AND ASIA

- Main trends and Regional policies
- The growing role of China

ANALYSIS OF THE TECHNOLOGY

- Rating the technological impact of your invention
- Ranking or clustering your invention portfolio by quality and technology

IDENTIFYING POTENTIAL BUYERS

- Selecting and approaching potential partners
- How to manage efficiently the relationship

EXPLOITATION STRATEGIES

- Analysis of the potential market
- Designing a Technology transfer strategy
 - Perspective from a Public Research Organisation
 - Perspective from a Private Company

This training can be held at your company's offices.

2.1

PROTÉGER ET VENDRE LES INNOVATIONS NON BREVETABLES ET LE SAVOIR-FAIRE

LE 8 MARS 2016 À RENNES
LE 23 JUIN 2016 À PARIS
LE 14 OCTOBRE 2016 À PARIS
Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche de protection des innovations non brevetées.
- Connaître les bonnes pratiques associées.
- Maîtriser les procédures et outils permettant de les valoriser.

PUBLIC

Dirigeants et cadres de PME, chargés de valorisation, responsables R&D, ingénieurs, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

« Innovation et management des connaissances » - p. 14.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LE PATRIMOINE INNOVANT NON BREVETÉ

- Enjeux et avantages concurrentiels latents du patrimoine innovant non breveté
- Identification
- Avantages et inconvénients (par rapport à l'invention brevetée)

COMMENT PROTÉGER ET SÉCURISER CE QUI N'EST PAS BREVETÉ ?

- Règles applicables en France, en Europe, et dans le monde
- Les processus liés aux contenus :
 - La formalisation et la traçabilité des innovations
 - La gestion des informations
 - Le dossier de savoir-faire
- Les processus liés à la réservation :
 - Authentification, opposabilité
 - Accords de confidentialité et PSI, clauses liées aux contrats de travail

COMMENT VALORISER OU TRANSFÉRER LE SAVOIR-FAIRE ?

- Précautions à prendre en cas de transfert
- Contrats de communication (« licence ») de savoir-faire
- Cas de la recherche et du développement coopératifs
- Focus sur les savoir-faire des Sciences humaines et sociales

COMMENT DÉFENDRE LE SAVOIR-FAIRE ?

- Les règles françaises et internationales
- Responsabilités civile et contractuelle
- L'action en concurrence déloyale
- La violation du secret de fabrication et les autres voies pénales
- Le nouveau délit de violation du secret des affaires

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.2

MAÎTRISER LES BASES DU DROIT D'AUTEUR

LE 21 JUIN 2016 À PARIS
LE 15 NOVEMBRE 2016 À PARIS
Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre les principes et mécanismes régissant le droit d'auteur.
- Identifier les titulaires et gérer des droits d'auteur.
- Prévenir et réagir en cas de situation de contrefaçon.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les droits d'auteur.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- « Communication et production audiovisuelle : droit d'auteur et droit de l'image » - p. 18.
- « Protéger et valoriser les créations logicielles » - p. 44.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT D'AUTEUR

- Les catégories des œuvres
- La nature des œuvres

LE PÉRIMÈTRE DE LA PROTECTION

- Les conditions de protection
- Les droits moraux et les droits patrimoniaux
- La preuve des droits
- Les droits voisins du droit d'auteur
- Les spécificités du copyright

LA TITULARITÉ DES DROITS

- L'œuvre collective, l'œuvre de collaboration, l'œuvre de commande
- La rémunération en droits d'auteur
- Le cas des créations de salariés
- Durée des droits et domaine public

L'EXPLOITATION ET LA DÉFENSE DES DROITS

- La gestion des droits d'auteur
- Les situations de contrefaçon : prévention et actions possibles

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.3

COMMUNICATION ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Droit d'auteur et droit de l'image

LE 19 MAI 2016 À PARIS
LE 13 SEPTEMBRE 2016 À PARIS
LE 13 OCTOBRE 2016 À MARSEILLE

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Appréhender les différents types de protection qui existent en matière de technologies de l'image.
- Connaître les droits et obligations des différents métiers du secteur de l'image et de l'audiovisuel (créateur, auteur salarié, producteur, fournisseur...).
- Identifier les différents types de contrats attachés au droit de l'image.

PUBLIC

Les acteurs et porteurs de projets des métiers de la communication et de l'image.

INTERVENANT

Avocat, spécialiste du multimédia.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux du droit d'auteur.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases du droit d'auteur » - p. 17.

EN COMPLÉMENT

« Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques » - p. 35.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

RAPPEL DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT D'AUTEUR

- Caractéristiques du droit d'auteur (et droits voisins)
- Différents types d'œuvres (principale, dérivée, composite, collective, de collaboration)

ŒUVRES PROTÉGÉES : QUELLE PROTECTION POUR QUELLE ŒUVRE ?

- Les différents types d'œuvres photographiques
- Les types d'œuvres incluant ou pouvant inclure des images
- Cas particulier de l'œuvre audiovisuelle
- La jurisprudence récente

TITULARITÉ DU DROIT D'AUTEUR ET MÉTIERS DE LA COMMUNICATION ET DE L'IMAGE (QUI PROTÈGE-T-ON ?)

- Créateur
- Auteur salarié
- Titularité fonction du processus de création

- Titularité fonction de la nature de l'œuvre

DROITS ET LIMITES DU DROIT D'AUTEUR

- Prerogatives des titulaires de droit
- Exceptions à la protection

CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DE L'IMAGE

- Contrats d'acquisition
- Contrats d'exploitation
- Contrat de production audiovisuelle
- Mécanisme de gestion collective des droits

CONTREFAÇON

- Je suis contrefait... Comment agir ?
- Je suis attaqué en contrefaçon... Comment réagir ?
- Action judiciaire ou médiation - conciliation ?

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.4

ACTUALITÉS DU DROIT D'AUTEUR ET DU NUMÉRIQUE

NOUVEAU

LE 31 MAI 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les principales décisions jurisprudentielles relatives au droit d'auteur et du numérique de 2015 et 2016.
- Connaître les principales évolutions de la doctrine en matière de droit d'auteur et du numérique.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, spécialistes de l'industrie, avocats, juristes.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux du droit d'auteur et du numérique.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases du droit d'auteur » - p. 17.

EN COMPLÉMENT

- « Actualités du droit des marques, dessins & modèles » - p. 22.
- « Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques » - p. 35.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE ET DOCTRINALE DU DROIT D'AUTEUR : ETUDE COMPLÈTE ET SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

ACQUISITION DE LA PROTECTION

- Condition d'originalité
- Preuve de la qualité d'auteur
- Titularité des droits

EXPLOITATION

- Indépendance des propriétés matérielle et intellectuelle
- Redevance pour copie privée
- Droit de préférence et de suite

DÉFENSE

- Atteinte aux droits moraux et patrimoniaux
- Aspects procéduraux spécifiques au droit d'auteur
- Droit d'action des sociétés de gestion collective

NOMS DE DOMAINE

- Procédure Syreli
- Extensions

CONTRATS INFORMATIQUES

- Elaboration du contrat
- Exécution du contrat

DONNÉES PERSONNELLES

- Sanction de l'utilisation d'un système de vidéosurveillance à des fins non autorisées
- Reconnaissance du droit à l'oubli

CONTREFAÇON ET INTERNET

- Droit applicable
- Questions de preuve
- Juridictions compétentes
- Responsabilité des acteurs et intermédiaires

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.5

MAÎTRISER LES BASES DES BREVETS

LE 26 MAI 2016 À PARIS
LE 16 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Situer la place et le rôle du brevet dans une politique de propriété intellectuelle.
- Comprendre la relation entre les brevets et les autres droits de propriété intellectuelle.
- Connaître les principales étapes de la vie du brevet.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les brevets d'invention.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.
- « L'arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets » - p. 13.
- « Innover grâce aux brevets » - p. 14.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PLACE DU BREVET DANS LE DISPOSITIF DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LES ENJEUX ET PRINCIPES DU BREVET

- Qu'est-ce qu'un brevet et qu'est-ce qu'une invention relevant d'un brevet ?
- Qu'apporte un brevet pour son titulaire, qu'entraîne-t-il pour les challengers ?
- Quelles relations y a-t-il entre brevet, savoir-faire, marque, modèle ?
- Quelles relations y a-t-il entre contrefaçon et concurrence déloyale ?
- Comment lire et comprendre un fascicule de brevet ?

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VIE DU BREVET

- Quels sont les choix possibles lorsque l'on a réalisé une invention ?
- Quelles sont les différentes phases et quels sont les états d'un brevet ?
- Que faire face à un brevet adverse ?
- Comment déposer un brevet : les différentes procédures

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.6

APPROFONDIR LES BASES DES BREVETS

LE 27 MAI 2016 À PARIS
LE 17 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle économique du brevet et l'importance de sa rédaction.
- Acquérir la méthodologie pour faire face à un brevet concurrent.
- Comprendre le rôle stratégique des brevets.

PUBLIC

Toute personne de formation scientifique ou juridique (ingénieurs, chercheurs, juristes non spécialisés...) ayant une expérience en matière de brevet.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience en matière de brevet.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? » - p. 21.
- « Brevet unitaire et brevet européen : quelle approche stratégique ? » - p. 25.
- « Acquérir les bases des contrats brevets » - p. 32.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

COMPRENDRE LA PORTÉE DU BREVET

- Qu'est-ce que la nouveauté, l'activité inventive ?
- Qu'est-ce que l'homme du métier ?
- Quelle est la relation entre brevet, secret, norme ?
- Analyser la structure d'un brevet
- Comprendre la portée des revendications et l'importance de leur rédaction

COMMENT STRUCTURER UNE STRATÉGIE BREVET ?

- L'étude en liberté d'exploitation : comment faire face à un brevet adverse et quelles sont les alternatives stratégiques ?
- Principes concernant la contrefaçon : comment évaluer une contrefaçon (l'équivalence...), la saisie-contrefaçon, les dommages et intérêts ?
- Pourquoi et en quoi les brevets sont-ils d'ordre stratégique ?
- Les axes de valorisation possibles

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.7

LIBERTÉ D'EXPLOITATION

Techniques et stratégies

LE 17 MARS 2016 À PARIS
LE 8 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la liberté d'exploitation.
- Savoir conduire une étude de liberté d'exploitation en matière de brevets.
- Connaître les stratégies alternatives suite à l'étude faite.
- Gérer les documents et analyses produits lors de la liberté d'exploitation.

PUBLIC

Directeurs juridiques, juristes, responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, directeurs R&D, chefs de projets, responsables valorisation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Responsable PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique du droit des brevets.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « 'Petits brevets' ou modèles d'utilité : comment en tirer utilement parti ? » - p. 20.
- « Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? » - p. 21.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

POURQUOI RÉALISER UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION ?

- Définition
- Contexte et enjeux de la liberté d'exploitation : lors d'un projet de R&D ou d'exploitation industrielle

RÉALISER UNE ÉTUDE DE LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- La définition du cadre de l'étude
- La recherche de brevets et la sélection des brevets pertinents
- L'évaluation préalable des risques
- L'évaluation de la portée et de la validité des brevets pertinents sélectionnés
- L'appréciation de la contrefaçon de brevets
- L'étude des risques réels et l'analyse des solutions envisageables

STRUCTURE DE LA CONSULTATION EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

QUELLES SONT LES STRATÉGIES ENVISAGEABLES FACE À UN BREVET GÊNANT ?

- Négocier, contourner, contester, négliger

VERROUILLER LES CONTRATS

- Lettres de confort
- Clause usuelle de garantie de fournisseurs
- Contrat de garantie
- Clauses générales d'achat d'entreprise

GESTION DES ÉTUDES EN LIBERTÉ D'EXPLOITATION

- Conservation
- Mise à jour, actualisation et suivi dans le temps
- Diffusion, problèmes de confidentialité

CAS PRATIQUE

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.8

NOUVEAU

'PETITS BREVETS' OU MODÈLES D'UTILITÉ

Comment en tirer utilement parti ?

LE 24 MARS 2016 À PARIS
LE 11 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Savoir ce qu'est un modèle d'utilité (ou certificat d'utilité).
- Différences entre les modèles d'utilité et les brevets.
- Identifier les situations où son utilisation peut être pertinente.
- Principales règles selon les pays et cas particulier de la Chine.
- Identifier les critères de décision (contraintes, risques) pour l'intégrer dans une stratégie de PI.

PUBLIC

Responsables PI, ingénieurs brevets, chargés de valorisation, juristes et tous les acteurs du développement économique, industriel et technologique.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une pratique du droit des brevets.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Liberté d'exploitation : techniques et stratégies » - p. 20.
- « Comment rédiger efficacement une demande de brevet ? » - p. 21.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CARACTÉRISTIQUES DES « PETITS BREVETS » (MODÈLES D'UTILITÉ, CERTIFICATS D'UTILITÉ)

- Définition, terminologie, buts
- Evolution du recours à cette protection ; le cas de la Chine
- Les inventions pouvant relever de « petits brevets »
- L'exigence de brevetabilité des « petits brevets »

PROCÉDURES ET COUVERTURE

- Les voies d'obtention des « petits brevets »
- Procédure de publication, d'examen et de délivrance des « petits brevets »
- Limitation des « petits brevets »
- Durée de validité des « petits brevets », maintien en vigueur

PROTÉGER ET VALORISER LES « PETITS BREVETS »

- Contrefaçon des « petits brevets »
- Cession ou licence des « petits brevets »

LES « PETITS BREVETS » FACE AU BREVET CLASSIQUE

- Comparaison et relation entre « petit brevet » et brevet classique : transformation, cumul, cas du brevet européen
- « Petit brevet » et droit de priorité pour extension à l'étranger
- Pourquoi rechercher la protection par « petit brevet » ?

LES « PETITS BREVETS » : UNE PROTECTION QUI MÉRITE D'ÊTRE CONSIDÉRÉE ET UTILISÉE

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.9

COMMENT RÉDIGER EFFICACEMENT UNE DEMANDE DE BREVET ?

LE 28 JUN 2016 À PARIS
LE 21 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Prendre en compte les objectifs stratégiques du dépôt du brevet dès sa rédaction.
- Anticiper les difficultés de procédure et d'exploitation.
- Associer l'inventeur à la recherche d'antériorités et à la définition de la portée.
- Anticiper les risques de contournement.

PUBLIC

Inventeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, collaborateurs de services PI ou de service de valorisation universitaire, ingénieurs brevet, conseils en PI, avocats, conseils en innovation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Liberté d'exploitation : techniques et stratégies » - p. 20.
- « 'Petits brevets' ou modèles d'utilité : comment en tirer utilement parti ? » - p. 20.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA STRUCTURE DU BREVET

- Description
- Dessin
- Revendications

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE CHACUNE DES PARTIES DU BREVET : LES ERREURS À ÉVITER

ANALYSER LES DONNÉES FOURNIES PAR L'INVENTEUR ET FORMALISER L'INVENTION

- Approche fonctionnelle
- Approche descriptive
- Interprétation des revendications et équivalents techniques
- Exercice pratique d'analyse d'une invention simple et de détermination des caractéristiques revendiquées ; impact des choix sur la portée et la validité de la protection

RÉDIGER LES REVENDICATIONS

- En tenant compte de l'état de la technique
- En anticipant les difficultés de procédure
- En anticipant les risques de contournement
- Analyse et commentaire des Directives aux Examineurs de l'Office Européen des Brevets
- Spécificités de la pratique américaine en matière de rédaction des revendications

MÉTHODE D'OPTIMISATION DE L'INTERVENTION DE L'INVENTEUR ET DU RÉDACTEUR DU BREVET

DOCUMENTS INTERNES RECOMMANDÉS POUR ÉVITER LES DIFFICULTÉS FUTURES

ETUDE DE CAS

- Interprétation de revendications
- Application de la théorie des équivalents

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.10

GÉRER EFFICACEMENT LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES BREVETS

LES 10 ET 11 MARS 2016 À PARIS
LES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 2 jours | Prix : 1200 €

OBJECTIFS

- Intégrer les procédures française, européenne et internationale (par la voie du P.C.T.) de délivrance des brevets et les délais associés.
- Maîtriser les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers brevets.
- Acquérir les bonnes pratiques et se constituer des check-list des points importants.

PUBLIC

Gestionnaires ou assistants des services propriété industrielle d'entreprises ou de cabinets, assistants juridiques, toute personne participant à la gestion d'un portefeuille de brevets.

INTERVENANT

Responsable administratif brevets.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une première pratique des procédures de dépôt de brevet.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases des brevets » - p.19.

EN COMPLÉMENT

- « Gérer efficacement les procédures administratives marques » - p. 23.
- « Acquérir les bases des contrats brevets » - p. 32.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DES BREVETS EN FRANCE

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure
- Autorisation de divulgation, rapport de recherche préliminaire, publication et délivrance du brevet
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'un dépôt de brevet en France : quand intervenir / check-list / cas pratiques

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DES BREVETS EUROPÉENS

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure
- Rapport de recherche, publication de la demande, désignation des pays, notifications officielles, délivrance et validations
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'une procédure de délivrance d'un

brevet EU : quand intervenir / check-list / cas pratiques

LA PROCÉDURE INTERNATIONALE SELON LE P.C.T.

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure
- Rapport de recherche internationale, examen préliminaire international, notifications officielles, phases régionales et nationales
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'une procédure internationale selon le P.C.T. : quand intervenir / check-list / cas pratiques

SPÉCIFICITÉS INTERNATIONALES ET DERNIÈRES ACTUALITÉS

- Le brevet unitaire
- L'essentiel des procédures au Canada, Chine, Corée, Etats-Unis, Inde et Japon
- Point sur les dernières actualités des procédures de délivrance des brevets

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.11

ACTUALITÉS DU DROIT DES MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

LE 24 MAI 2016 À PARIS

Durée : 1/2 journée | Prix : 360 €

OBJECTIFS

- Connaître les principales décisions jurisprudentielles relatives au droit des marques, dessins et modèles.
- Connaître les principales évolutions de la doctrine en matière de marques, dessins et modèles.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, spécialistes de l'industrie, avocats, juristes.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Connaître les fondamentaux du droit des marques et du droit des dessins et modèles.

EN COMPLÉMENT

« Actualités du droit d'auteur et du numérique » - p. 18.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE ET DOCTRINALE DU DROIT DES MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

OBTENTION DES DROITS

Récents décisions françaises et de l'Union Européenne en matière de marques et de dessins et modèles, notamment différents signes susceptibles de constituer une marque, conditions de validité...

DROITS CONFÉRÉS PAR L'ENREGISTREMENT

- Contenu du droit
- Limites du droit
- Perte du droit...

EXPLOITATION DES DROITS

Bonnes pratiques et impact de la jurisprudence sur la rédaction des contrats de cession et de licence

DÉFENSE DES DROITS

Décryptage et panorama complet de l'actualité

Le programme sera actualisé un mois avant le déroulement de la formation en fonction des décisions les plus récentes.

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.12

MAÎTRISER LES BASES DES MARQUES ET DU DESIGN

LE 28 JANVIER 2016 À NÎMES
LE 18 MARS 2016 À PARIS
LE 20 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions régissant les marques, dessins et modèles, droits d'auteur.
- Comprendre comment les intégrer dans sa stratégie de protection.

PUBLIC

Toute personne de formation initiale scientifique, juridique ou administrative souhaitant acquérir des notions sur les marques, les dessins et modèles et les droits d'auteur.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

« Gérer efficacement un portefeuille de marques » - p. 23.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

POURQUOI SE PROTÉGER ?

- Rappel des enjeux

COMMENT SE PROTÉGER ET À QUELLES CONDITIONS ?

- Marques :
 - Présentation des différents types de marques
 - Objet et critères de protection
 - Les recherches à effectuer
 - Quand et où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
 - Durée des droits
- Dessins et modèles, problèmes de divulgation, exclusions de protection :
 - Objet et critères de protection
 - Que déposer ?
 - Où se protéger ? (dépôt national, communautaire, international)
 - Quand déposer : les pièges à éviter et les éléments de stratégie à prendre en compte avant de déposer
 - Durée des droits

- Droit d'auteur :
 - Catégories et nature des œuvres
 - Conditions de protection
 - Preuve des droits
 - Les attributs du droit d'auteur
 - Titularité des droits d'auteur
 - Durée des droits

LA COMPLÉMENTARITÉ DES DROITS

CAS PRATIQUE

Illustration par une mise en situation reprenant la création d'une marque ou d'un design

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.13

GÉRER EFFICACEMENT LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES MARQUES

LE 22 MARS 2016 À PARIS
LE 4 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les opérations nécessaires à la constitution et au suivi des dépôts de marques.
- Acquérir les principes de renouvellement des marques.
- Acquérir les bonnes pratiques et constituer des check-list des points importants.

PUBLIC

Gestionnaires ou assistants des services PI d'entreprises ou de cabinets, assistants juridiques, toute personne participant à la gestion d'un portefeuille de marques.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une première pratique des procédures de dépôt de marque.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases des marques et du design » - p. 22.

EN COMPLÉMENT

« Gérer efficacement les procédures administratives brevets » - p. 21.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DES MARQUES EN FRANCE

- Du dépôt de la demande à l'enregistrement : le suivi de la procédure
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'un dépôt de marque française :
 - Quand intervenir ?
 - Check-list

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE D'UNE MARQUE COMMUNAUTAIRE

- Le dépôt de la marque et le suivi de la procédure
- Rapport de recherche, publication de la demande, période d'opposition, enregistrement
- Suivi des dossiers : enregistrements, renouvellements, délais de priorité
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'une procédure de délivrance d'une marque communautaire :

- Quand intervenir ?
- Check-list

LA PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE D'UNE MARQUE INTERNATIONALE

- Le dépôt de la demande et le suivi de la procédure auprès de l'OMPI
- Assurer le suivi des dossiers : enregistrements, renouvellements, périodes d'opposition nationales
- Analyse des pièces d'un dossier dans le cadre d'une procédure de délivrance de marque internationale :
 - Quand intervenir ?
 - Check-list

SUIVRE LES RENOUVELLEMENTS DES MARQUES

- Les risques de déchéance
- L'élaboration régulière de reporting
- Mettre en place des tableaux de bord de suivi des renouvellements

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.14

GÉRER EFFICACEMENT UN PORTEFEUILLE DE MARQUES

LE 10 JUIN 2016 À PARIS
LE 3 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Savoir quels sont les éléments constitutifs d'une marque protégée.
- Connaître les caractéristiques des différentes stratégies de protections.
- Gérer un portefeuille de marque en fonction de l'entreprise.

PUBLIC

Juristes, chargés de valorisation, responsables de département PI, chefs d'entreprise.

INTERVENANT

Avocat, ancien directeur PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux du droit des marques.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases des marques et du design » - p. 22.

EN COMPLÉMENT

« Maîtriser les contrats marques » - p. 34.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA MARQUE, UN ÉLÉMENT DE VALEUR AJOUTÉE

- Marque de produits et marque d'entreprise
- Identité visuelle, logo et signature
- Enjeux stratégiques de marque : identification et présence à l'esprit, appartenances et valeurs, performances et réassurance

LA PROTECTION DES MARQUES

- Protection du signe distinctif
- Problématique de protection des couleurs, des formes, des sons
- Objet et critères de protection
- Les recherches d'antériorité

LES STRATÉGIES DE PROTECTION ET LA DURÉE DES DROITS

- Dépôts nationaux
- Marque communautaire

- Marque internationale, Arrangement et Protocole de Madrid
- Délai de priorité

GÉRER ET OPTIMISER UN PORTEFEUILLE DE MARQUES

- L'architecture de marque : marque ombrelle, marque caution, marque produit...
- Audit d'un portefeuille de marque
- Les alliances de marques et le co-branding
- Les outils de gestion (bases de données, certificats originaux, archives)
- Activité et stratégie de surveillance des marques
- L'optimisation budgétaire
- Les cessions, licences et contrats associés aux marques

DÉFENSE DE LA MARQUE

- Actions anti-contrefaçon
- Contentieux

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.15

GÉRER EFFICACEMENT SES NOMS DE DOMAINE ET SES EXTENSIONS

LE 10 MARS 2016 À PARIS
LE 22 SEPTEMBRE 2016 À BORDEAUX
LE 13 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les bonnes pratiques de protection des noms de domaine génériques et nationaux et des nouvelles extensions.
- Constituer un portefeuille de noms de domaine adapté aux besoins et à la stratégie.
- Anticiper et gérer les litiges judiciaires et extra-judiciaires.

PUBLIC

Responsables marques ou noms de domaine, informatique ou marketing, éditeurs de site web, juristes, conseils en propriété industrielle, avocats, partenaires du développement économique.

INTERVENANT

Avocat, spécialiste du multimédia.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la terminologie et les principes généraux du droit de la PI.

EN COMPLÉMENT

« Gérer efficacement un portefeuille de marques » - p. 23.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Qu'est ce qu'un nom de domaine, les différents types, la distinction avec les autres droits de PI
- Organisation internationale du nommage
- L'avènement des nouvelles extensions (nouveaux gTlds)

PROTECTION DES NOMS DE DOMAINE

- Les procédures d'enregistrement
- Le droit applicable
- Conditions de validité et relations entre une marque et un nom de domaine

CRÉATION D'UN PORTEFEUILLE DE NOMS DE DOMAINE : LA STRATÉGIE DE NOMMAGE ET DE CHOIX DES EXTENSIONS

- Définition des besoins de l'entreprise
- Choix des noms et des extensions

- Les nouvelles extensions
- Création de sa propre extension internet : les enjeux et les risques des nouvelles extensions
- Établir une charte de nommage
- Faire évoluer son portefeuille

GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE NOMS DE DOMAINE

- Surveillance et vérification des droits existants
- Principes de bonne gestion des nouvelles et futures extensions
- Quelle politique d'achat / vente mettre en place dans l'entreprise et pourquoi ?
- Surveillance et défense du portefeuille

RISQUES ET ATTEINTES POSSIBLES

- Cybersquatting, typosquatting
- Atteintes aux marques sur internet
- Les procédures arbitrales de règlement des litiges

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.16

STRATÉGIES DE PROTECTION INTERNATIONALE

LE 28 JANVIER 2016 À PARIS
LE 6 DÉCEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Repérer des aides à la décision en matière de protection internationale afin d'élaborer sa stratégie interne.
- Clarifier les intérêts et limites des différents outils juridiques à disposition.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes ou spécialisés, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises, universitaires.

INTERVENANT

Responsable PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI (France et international).
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

- « Stratégies de PI en Chine et Asie du Sud-Est » - p. 25.
- « Stratégies de PI dans les pays émergents » - p. 26.
- « Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA » - p. 26.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONSTRUIRE SA STRATÉGIE DE PI À L'INTERNATIONAL

- Tour d'horizon des zones géographiques les plus actives en matière de PI
- Définir la stratégie de l'entreprise
- Les questions clés et les erreurs à éviter

CONDUITE D'UNE STRATÉGIE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

- La diffusion de l'information stratégique
- Les délais
- Choix réversibles / choix irréversibles
- Les relations avec les concurrents et les confrères
- Apprécier l'efficacité des droits de PI dans les pays de marché
- Spécificités des marques

EXPLOITER LA PI À L'INTERNATIONAL (BREVETS ET MARQUES)

- La politique contractuelle
- Les accords de coopération
- Éviter et gérer les litiges

LES ASPECTS FINANCIERS (BREVETS, MARQUES)

- La propriété industrielle est un investissement
- Les coûts normaux
- Les coûts exceptionnels

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU SPÉCIALISTE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AVEC L'ENTREPRISE (BREVETS, MARQUES)

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.17

BREVET UNITAIRE ET BREVET EUROPÉEN Quelle approche stratégique ?

LE 5 AVRIL 2016 À BORDEAUX
LE 9 JUIN 2016 À PARIS
LE 22 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les différentes voies de protection possibles et choisir en fonction de ses besoins la meilleure voie.
- Comprendre les différentes stratégies de contentieux possibles et choisir la meilleure stratégie en fonction de son entreprise.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes ou spécialisés, chargés de valorisation, responsables PI, conseils en propriété industrielle, partenaires du développement des entreprises.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19

EN COMPLÉMENT

- « Litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques » - p. 42.
- « Stratégies de protection internationale » - p. 24.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LE BREVET UNITAIRE, UNE DISCUSSION DE LONGUE HALEINE

BREVET EUROPÉEN, BREVET UNITAIRE, BREVETS NATIONAUX : CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE PROCÉDURE

- Pays signataires du brevet unitaire
- Comparaison des détails de procédure (délais, formalisme, traduction, lieu de dépôt et d'examen...)
- Taxe annuelle, coûts de traduction et système de compensation

LA PÉRIODE TRANSITOIRE DU BREVET UNITAIRE

- Dérogation à la compétence exclusive de la Juridiction unifiée : Opt out, Opt in
- Traduction

LA COUR EUROPÉENNE DES BREVETS

- Les différents sièges et leurs champs de compétence
- Les frais de procédure

GESTION DES LITIGES : QUELLE STRATÉGIE CHOISIR ?

- Annulation du brevet, contrefaçon : avantages et inconvénients des différents systèmes
- Quelle influence sur le forum shopping ?
- Les mesures conservatoires

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.18

STRATÉGIES DE PI EN CHINE ET ASIE DU SUD-EST

LE 15 MARS 2016 À PARIS
LE 25 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques du marché de la PI en Chine et en Asie du Sud-est.
- Appréhender les stratégies de protection et de coopération pour les entreprises privées ou la recherche publique.
- Identifier les opportunités qui y sont liées et les montages stratégiques à mettre en œuvre.

PUBLIC

Responsables et cadres de services PI ou Business Development, responsables exports, conseils en propriété industrielle, avocats, juristes.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI (France et international).
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

- « Brevet unitaire et brevet européen : quelle approche stratégique ? » - p. 25.
- « Stratégies de PI dans les pays émergents » - p. 26.
- « Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA » - p. 26.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONTEXTE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI) EN CHINE ET EN ASIE DU SUD-EST

- Aspects juridiques et culturels
- Evolutions récentes des dispositifs législatif et judiciaire

PROTÉGER SES DROITS DE PI

- Stratégies de protection
- Caractéristiques locales des droits et procédures de brevets
- Intérêt et pratique de la veille :
 - Veille des droits de PI
 - Veille législative et réglementaire locale
 - Surveillance des partenaires et concurrents
- Gérer sa marque localement
- Faire respecter ses droits ; aperçus des stratégies de lutte contre la contrefaçon et les « shanzhai » (imitations proches)

COMMENT COOPÉRER ?

- Stratégies de coopération
- R&D locale
- PI et joint ventures
- Coopération avec les universités et la recherche publique
- Montages stratégiques

GÉRER SON DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Problématiques de la gestion locale ou distante des fonctions PI
- Organiser le sourcing
- Gestion de ses savoir-faire
- Gestion locale des salariés
- Règles et pratiques de propriété intellectuelle sur Internet
- Intérêts comparés d'investissements dans l'ASEAN ou d'autres pays d'Asie (Inde), sous l'angle de la PI
- Gestion des litiges

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.19

STRATÉGIES DE PI DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

LE 11 FÉVRIER 2016 À PARIS
LE 13 OCTOBRE 2016 À PARIS
LE 17 NOVEMBRE 2016 À TOULOUSE

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les pratiques juridiques et culturelles de la propriété intellectuelle dans les principaux pays émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.
- Savoir organiser sa politique PI et l'exploiter dans ces pays.
- Appréhender les stratégies efficaces de lutte contre la contrefaçon.

PUBLIC

Responsables export, consultants export, responsables et cadres de services PI / Licensing / Business Development, CPI, juristes et avocats.

INTERVENANT

Responsable PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI (France et international).
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

- « Brevet unitaire et brevet européen : quelle approche stratégique ? » - p. 25.
- « Stratégies de PI en Chine et Asie du Sud-Est » - p. 25.
- « Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA » - p. 26.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION : LA PI DANS LES PAYS ÉMERGENTS (BRICS)

- Les droits de PI, éléments facilitateurs de l'implantation et du commerce dans les BRICS

SE PROTÉGER DANS LES BRICS

- Comment organiser sa politique PI (veille, Benchmarking...)?
- Quels sont les experts et interlocuteurs PI à contacter localement ?
- Comment procéder pour déposer les titres de PI dans ces pays ?
- L'acquisition des droits, démarches et recommandations par zone géographique :
 - Brésil
 - Russie
 - Inde
 - Chine
 - Afrique du Sud

EXPLOITER SES DROITS DE PI DANS LES BRICS

- Contrat de licence avec une société étrangère : les points de vigilance
- Licensing in et out : les spécificités de la négociation multiculturelle
- Négociation de licence : les bonnes pratiques

DÉFENDRE SA PI DANS LES BRICS

- Stratégies efficaces de lutte contre la contrefaçon : la défense des droits par les voies judiciaires, administratives ou douanières
- Identifier l'existence, la portée des droits et leurs atteintes

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

2.20

DÉPOSER DES BREVETS ET DÉFENDRE SES DROITS AUX USA

LE 7 AVRIL 2016 À PARIS
LE 27 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre et utiliser au mieux la procédure de dépôt et d'examen des brevets américains et défendre ses droits.
- Comprendre ce que la réforme « America Invents Act » a changé.

PUBLIC

Conseils en propriété industrielle, responsables et collaborateurs de service PI, juristes généralistes ou de cabinets spécialisés, avocats.

INTERVENANTS

- Ingénieur brevet, qualifié US Patent Agent.
- Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit des brevets (français et international).
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Stratégies de protection internationale » - p. 24.
- « Stratégies de PI en Chine et Asie du Sud-Est » - p. 25.
- « Stratégies de PI dans les pays émergents » - p. 26.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

SYSTÈME AMÉRICAIN DES BREVETS : TYPES DE DEMANDES ET DÉPÔTS

- Inventions brevetables
- Provisional / Non-provisional
- Non-provisional Applications
 - Inventeurs (qui considère-t-on comme inventeur ?)
 - Declaration et IDS (Information Statement Disclosure)
 - Preliminary Amendment
 - Revendication de la priorité d'une demande antérieure étrangère ou US
- Continuing Applications : Continuation / Divisional / CIP
- Durée de vie du brevet et coût
- Impacts de la réforme sur chaque point

LA PROCÉDURE D'OBTENTION DE BREVET AUX ÉTATS-UNIS

- Offices Actions
- Critères de brevetabilité aux US
- Réponse à Office Action / Interviews

- Délivrance et annuités
- RCE et Appeal
- Actions de tiers
- Corrections post-délivrance
- Interférences / Double-patenting
- Impacts de la réforme sur chaque point

COMPARAISON DES SYSTÈMES EUROPÉEN ET AMÉRICAIN

- Nouveauté / définition de l'art antérieur (avant et après la réforme)
- Activité inventive versus non-obviousness
- Outils à la disposition du déposant : comparaison des deux systèmes
- Possibilité d'action des tiers : comparaison des deux systèmes
- Comparaison du déroulement et des coûts de la procédure
- Organisation judiciaire et déroulement du litige aux US

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.1

LES BONNES PRATIQUES PI POUR RÉUSSIR LES COOPÉRATIONS

LE 4 FÉVRIER 2016 À PARIS
LE 15 MARS 2016 À LIÈGE*
LE 16 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Identifier les facteurs clés de succès des coopérations : opportunités et risques.
- Identifier les acteurs clés d'une coopération et leur rôle.
- Savoir utiliser la PI comme un « langage commun » pour bien coopérer et aboutir à des coopérations « gagnant / gagnant ».

PUBLIC

Responsables Projets / Scientifiques / Techniques / R&D / Valorisation, chercheurs, porteurs de projet, acheteurs, juristes, structures d'accompagnement.

INTERVENANT

Consultant spécialisé en management de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

- « Open-innovation, crowdsourcing et PI » - p. 27.
- « Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium » - p. 28.
- « Confidentialité et risques de contamination » - p. 28.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

UN PROJET DE COOPÉRATION : UN PROJET « PAS COMME LES AUTRES » !

- Projet « classique » - projet d'innovation - projet de coopération
- Facteurs clés de succès pour un projet de coopération : opportunités et risques, acteurs clés et rôles, aspects PI (secret, confidentialité, brevets, contrats...)

PRÉPARER LA COOPÉRATION

- Les bonnes questions à se poser :
 - Sur quoi veut-on coopérer ? Pourquoi ?
 - Avec qui veut-on coopérer ? Pourquoi ?
 - Que pouvons nous y gagner ou perdre ?
 - Que peut y gagner ou perdre le partenaire ?
- Mise en pratique avec le « mémo-coopération »

MANAGER LE PROJET DE COOPÉRATION, AU QUOTIDIEN

- Manager le projet à trois niveaux : stratégie, organisation, management des personnes
- Bien organiser, à tous les niveaux, la prise de décision et la traçabilité des décisions

MANAGER LES INFORMATIONS AVANT ET PENDANT LA COOPÉRATION

- Mener, de manière concurrente, trois activités complémentaires :
 - Création
 - Capitalisation des connaissances
 - Protection des connaissances créées
- Mise en pratique avec le « mémo-innovation »

« PARÉ POUR L'AVENTURE » DE LA COOPÉRATION ?

* Se référer à la page 47 « Partenaires internationaux ».

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.2

OPEN-INNOVATION, CROWDSOURCING ET PI

LE 5 FÉVRIER 2016 À PARIS
LE 14 AVRIL 2016 À LIÈGE*
LE 6 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement des plateformes de créativité collaborative.
- Identifier les enjeux juridiques et économiques.
- Intégrer le recours à ces démarches dans les projets d'innovation.

PUBLIC

Responsables innovation, juristes, dirigeants d'entreprise, CCI, structures d'accompagnement des entreprises, consultants en innovation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir un minimum de pratique en matière de PI.
- Ou avoir suivi « Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations » - p. 27.

EN COMPLÉMENT

« Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium » - p. 28.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES NOUVEAUX MODES DE CO-OPÉRATION

- Crowdsourcing
- Les différents degrés de l'innovation ouverte
- Plateforme d'intermédiation entre demandeurs de solutions techniques et experts
- L'innovation en réseau
 - Présentation des principales plateformes
 - Analyse de leur modèle économique et juridique
 - Comment utiliser au mieux ces nouveaux outils

LA GESTION DE PROJETS COLLABORATIFS

- La gestion d'un réseau
- L'appel à solution sur des plateformes de crowdsourcing
- La maîtrise des droits de PI

INNOVATION COLLABORATIVE : LE CAS PARTICULIER DE L'INFORMATIQUE

- La titularité des droits
- Logiciels libres

INNOVATION COLLABORATIVE ET NORMES

LE MANAGEMENT CONTRACTUEL DE L'INNOVATION COLLABORATIVE

- L'anticipation des risques
- La sécurisation des droits
- La gestion de la phase de négociation
- La contractualisation de projets collaboratifs

* Se référer à la page 47 « Partenaires internationaux ».

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.3

NOUVEAU

CONFIDENTIALITÉ ET RISQUES DE CONTAMINATION

LE 24 MARS 2016 À TOULOUSE
LE 8 AVRIL 2016 À PARIS
LE 29 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Sensibiliser à la notion d'information confidentielle et non confidentielle.
- Maîtriser les risques de contamination dans des échanges et partenariat avec les tiers.
- Gérer les NDA/accords de confidentialité et être vigilant à ce que l'on signe.

PUBLIC

Responsables PI, responsables innovation ou R&D, ingénieurs et chercheurs, business developers, acteurs du développement économique et technologique.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EN COMPLÉMENT

« Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium » - p. 28.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

- Définition de l'information confidentielle
- Qu'est-ce qu'une contamination ?
- Cas entre entreprise/entreprise ou entreprise/salarié
- Les impacts de la contamination pour l'entreprise
- Cas pratique de mise en situation

SE PRÉMUNIR DE LA CONTAMINATION EN ADOPTANT LES BONS RÉFLEXES

- A qui je peux communiquer des informations confidentielles ? A quel moment ?
- Dans quel cadre ?
- Le contenu des contaminations
- Penser à se pré-constituer des éléments de preuves
- Les moyens organisationnels

SE PRÉMUNIR DE LA CONTAMINATION EN UTILISANT LES OUTILS JURIDIQUES À DISPOSITION

- Le contrat de confidentialité (avec exemple d'un contrat)
- Les clauses des contrats (avec des exemples de clauses : les comprendre, savoir les appréhender)

LES MOYENS D'ACTIONS CONTRE LA CONTAMINATION

- Les Modes Alternatifs de Résolution des Conflits (M.A.R.C)
 - Droit collaboratif / Médiation / Arbitrage
- Actions judiciaires
 - Actions civiles
 - Actions pénales

LES BONNES PRATIQUES DANS LES ÉCHANGES AVEC LES TIERS

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.4

SÉCURISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ET LES ACCORDS DE CONSORTIUM

LE 14 JUIN 2016 À PARIS
LE 18 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre le processus de partenariat.
- Assurer la sécurisation et la pérennisation du travail collaboratif.
- Maîtriser la rédaction et l'exploitation des contrats de partenariat et accords de consortium en matière de PI.

PUBLIC

Acteurs et porteurs de projets, pôles de compétitivité, cadres, direction études et recherche, chercheurs, chargés de valorisation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Avoir un minimum de pratique en matière de PI.
- Ou avoir suivi « Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations » - p. 27.

EN COMPLÉMENT

- « Confidentialité et risques de contamination » - p. 28.
- « Contrats de R&D public / privé » - p. 29.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

SE PRÉPARER AUX ENJEUX DU PARTENARIAT

- Les enjeux des coopérations
- Protéger les innovations
- Sécuriser la R&D et ses droits antérieurs
- Etat des lieux
- Organiser les règles du jeu

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

- Se préparer au processus de négociation du partenariat :
 - Pratiques de négociation
 - Accords pré-contractuels
 - Accord de consortium
 - Accord de concession de licence
 - Spécificités des partenariats interculturels

- Faciliter la mise en œuvre et anticiper le futur du partenariat :
 - Propriété et exploitation des résultats
 - Anticiper le futur du partenariat et les risques de conflits
 - Gestion des partenariats

POINTS CLÉS ET BONNES PRATIQUES

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.5

CONTRATS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PUBLIC / PRIVÉ

LE 8 MARS 2016 À PARIS
LE 6 OCTOBRE 2016 À TOULOUSE
LE 24 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux des contrats de recherche pour un laboratoire de recherche publique et pour une entreprise privée.
- Organiser contractuellement un partenariat de recherche.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, de recherche et développement ou de valorisation, ingénieurs brevets, juristes aussi bien du privé que des organismes publics.

INTERVENANT

Responsable juridique.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium » - p. 28.

EN COMPLÉMENT

- « Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie » - p. 31.
- « Acquérir les bases des contrats brevets » - p. 32.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

CONTEXTE

- Définitions (contrat de prestation, contrat de collaboration, accord de consortium)
- Enjeux d'un partenariat de recherche public / privé
- Cadre juridique (droit français, droit communautaire)

PRÉPARER LA RÉDACTION DU CONTRAT

- Etats des droits de PI
- Sécuriser les négociations : organiser la confidentialité
- Bonnes pratiques (cahiers de laboratoires, etc.)

PRINCIPAUX ASPECTS DES CONTRATS DE RECHERCHE ET CLAUSES CORRESPONDANTES

- Etude des principales clauses, à l'appui d'un clausier :
 - Titre, comparution, préambule

- Définitions et importance des annexes : connaissances antérieures, perfectionnements, etc.
- Pilotage de la collaboration
- Moyens : financiers, matériels, humains (mise à disposition de personnels, stagiaires, sous-traitants)
- Confidentialité et publication
- Propriété et protection des résultats
- Conditions d'exploitation des résultats
- Clause de responsabilité
- Litiges et loi applicable
- Clauses diverses : résiliation, intuition personae...

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.6

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION ASSOCIÉES À LA PI

LE 12 FÉVRIER 2016 À PARIS
LE 26 MAI 2016 À TOULOUSE
LE 22 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Savoir comment se préparer à une négociation.
- Connaître les principes d'une négociation réussie.
- Maîtriser l'élaboration du contrat de licence pour le négocier au mieux.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, chargés de valorisation, responsables PI, juristes spécialisés.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Cycle Licensing » - p. 07.
- « Term sheet et accords précontractuels » - p. 31.
- « Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D » - p. 33.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

PRÉPARER LA NÉGOCIATION

- La recherche d'informations
- Les grandes étapes de la préparation
- Organiser matériellement la négociation

LES PRINCIPES ET CONSEILS POUR BIEN NÉGOCIER

- Les secrets d'une bonne négociation
- Techniques d'argumentation
- Les phases du processus de négociation
- Les compétences-clés de l'équipe de négociation
- Stratégies de négociation

LES GRANDES LIGNES D'UN CONTRAT DE LICENCE

- Stipulations initiales
- Etendue des droits
- Considérations commerciales et financières
- Considérations générales
- Stipulations finales

CAS PRATIQUE : SIMULATION D'UNE NÉGOCIATION

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.7



NEW

TRAINING IN ENGLISH

NEGOTIATION AND COMMUNICATION

SEPTEMBER 7 TO 9, 2016 IN STRASBOURG

Duration: 3 days | Price: €1,850

OBJECTIVES

- Understanding the key principles and stages of the negotiation process.
- Improving your communication skills.
- Being able to conduct successful negotiations in a multicultural environment.

TARGETED AUDIENCE

TT managers, Project managers, Business managers, IP experts or IP lawyers.

KEY TRAINERS

- IP Director.
- Vice President Licensing.

PREREQUISITE

Having a first experience with Technology Transfer.

FOLLOW-UP

Master degree « Knowledge and Technology Transfer » - p. 10.

TRAINING CONTENT

COMMUNICATION AND TEAM MANAGEMENT

- Coaching and conflict management
- Communication with people from different backgrounds
- External stakeholders: communication & management
- Networking: digital vs traditional approach

MANAGING TECHNOLOGY TRANSFER IN A MULTICULTURAL ENVIRONMENT

- Managing a collaborative partnership in a multicultural environment
- Dealing with US, Japanese and Chinese TT managers
- Use of translators: tips and tricks

NEGOTIATION STRATEGIES & TACTICS

- The key role of preparation
- Building and managing a negotiation team
- The different aspects of a negotiation strategy

ROLE PLAY

This training can be held at your company's offices.

3.8

NÉGOCIER LES CONTRATS DE PROTECTION ET DE TRANSFERT AVEC SUCCÈS

DU 21 AU 23 SEPTEMBRE 2016 À STRASBOURG

Durée : 3 jours | Prix : 1770 €

OBJECTIFS

- Élaborer une stratégie contractuelle.
- Anticiper les obstacles culturels d'une négociation.
- Arbitrer entre une cession et une licence de brevet.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle.
- Directeur PI dans l'industrie.
- Avocate.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

DROIT DES CONTRATS INTERNATIONAUX

- Introduction au droit des contrats : étude d'un contrat-type
- Aspects généraux du droit des contrats internationaux et du droit communautaire

TECHNIQUES DE NÉGOCIATION ET APPLICATIONS SECTORIELLES

- Méthodes et tactiques de négociation
- Les nouvelles tendances du marché de la PI
- Cas pratique : analyse d'un contrat de licence

DROIT COMPARÉ ET POOLS DE BREVETS

- Aspects du droit comparé : France - Grande Bretagne et application aux contrats de licence
- Contrats dans les pools de brevets et accords de R&D
- Exemples de contrats de savoir-faire et clauses financières

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.9

NOUVEAU**TERM SHEET ET ACCORDS PRÉCONTRACTUELS****LE 11 MARS 2016 À PARIS
LE 29 SEPTEMBRE 2016 À PARIS**

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux et avantages de conclure des accords précontractuels.
- Introduire des méthodes pour construire cet accord.
- Acquérir des bonnes pratiques d'utilisation et de rédaction.
- Identifier le contenu à choisir en fonction de l'opération envisagée.

PUBLIC

Responsables PI, responsables R&D et innovation, juristes, chargés de valorisation, ingénieurs brevets, conseils en PI, et tous les acteurs du développement économique, industriel et technologique.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Cycle Licensing » - p. 07.
- « Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie » - p. 31.
- « Acquérir les bases des contrats brevets » - p. 32.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS**INTRODUCTION ET DÉFINITIONS**

- Qu'est-ce qu'un accord précontractuel ?
- Quels sont les enjeux d'un tel accord (généraux et PI) et pourquoi l'utiliser ?
- Dans quels cas l'utiliser ?
- Quelles définitions

CONTENU ET PORTÉE

- Quelle est la nature juridique des term sheets et autres accords précontractuels ?
- Que faut-il prendre en compte ?
- Structuration de l'accord et les principaux éléments de contenu

NÉGOCIATION DE L'ACCORD PRÉCONTRACTUEL ET SUIVI

- Comment négocier l'accord ? Qui pour le négocier ?
- Détail des clauses PI
- Rédaction de l'accord en fonction des considérations stratégiques
- Comment le traduire en contrat définitif ?

EXEMPLE PRATIQUE

- Etude d'un cas concret en groupe et débriefing
- Précautions à prendre et identification des bonnes pratiques

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.10

**LICENSING
Préparer et réussir un transfert de technologie****LES 28 ET 29 JANVIER 2016 À PARIS
LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2016 À PARIS**

Durée : 2 jours | Prix : 1200 €

OBJECTIFS

- Connaître les développements récents dans le domaine du Licensing.
- Savoir préparer un dossier de valorisation.
- Maîtriser l'élaboration du contrat de licence pour le négocier au mieux.

PUBLIC

Responsables et collaborateurs de services propriété industrielle, ingénieurs et collaborateurs de services recherche et développement ou valorisation, ingénieurs brevets, juristes.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle.
- Responsable PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Cycle Licensing » - p. 07.
- « Term sheet et accords précontractuels » - p. 31.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS**COMMENT EXPLOITER ET PROFITER DES TENDANCES ACTUELLES**

- Contexte
- Les enjeux stratégiques
- Les nouveaux modèles d'affaire

PRÉPARATION ET MODALITÉS DE RÉALISATION D'UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

- Définition du transfert de technologie
- Préparer un dossier de transfert

LES CONTRATS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

- Les différents types de contrats : brevet, logiciel, savoir-faire...
- La structure des contrats
- Les conditions de validité
- Les clauses essentielles et points à négocier
- Les problématiques de copropriété

CAS PRATIQUE

Un contrat de licence sera analysé point par point afin de déterminer les points acceptables et ceux à renégocier. Une contre proposition sera élaborée et les avantages et inconvénients des différentes options seront étudiés.

LES AUTRES ASPECTS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Eléments d'évaluation de prix
- Contraintes juridiques (droit de la concurrence)
- Les conditions d'un transfert réussi (attitudes, suivi)
- Les autres modalités d'un transfert de technologie (consortium, patent pool...)

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.11

ACQUÉRIR LES BASES DES CONTRATS BREVETS

LE 17 MARS 2016 À PARIS
LE 18 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes et connaissances essentielles du droit des brevets.
- Appréhender la négociation et la rédaction des contrats en matière de brevets.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, chargés de valorisation, ingénieurs, partenaires du développement économique des entreprises, assistants brevet.

INTERVENANT

Avocat, Mandataire en brevets européens.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Term sheet et accords précontractuels » - p. 31.
- « Approfondir les contrats brevets » - p. 32.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION - DÉFINITIONS

- Les différents types de contrats
- Les modèles de contrats
- Préliminaires concernant la validité et l'interprétation des contrats

RÉDACTION DU CONTRAT

- Principes élémentaires
- Stipulations initiales
- Stipulations relatives à l'objet du contrat
- Stipulations relatives aux effets du contrat
- Stipulations finales et vie ultérieure du contrat

LES CONTRATS SPÉCIFIQUES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Remarques préliminaires
- Les divers types de contrats
- Les accords de confidentialité
- Les contrats de copropriété
- Le contrat de cession de brevet
- Les grandes lignes d'un contrat de licence
- Les règlements d'exemption

CAS PRATIQUES ET QCM

3.12

APPROFONDIR LES CONTRATS BREVETS

LE 18 MARS 2016 À PARIS
LE 19 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Acquérir les principes théoriques et pratiques de la négociation.
- Améliorer la rédaction en matière de contrats brevets.

PUBLIC

Juristes et/ou personnes ayant une connaissance approfondie du droit des contrats.

INTERVENANT

Avocat, Mandataire en brevets européens.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser le droit des contrats et les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Acquérir les bases des contrats brevet » - p. 32.

EN COMPLÉMENT

- « Techniques de négociation associées à la PI » - p. 29.
- « Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D » - p. 33.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

GÉNÉRALITÉS SUR LES CONTRATS ET SUR LA RÉDACTION DE CONTRATS

NÉGOCIATION ET ACCORDS PRÉCONTRACTUELS

- Préalables à la négociation
- Principes de négociation
- Accords précontractuels :
 - Accord de négociation
 - Lettre d'intention
 - Pré accord
 - Accord de préférence, accord cadre

ANALYSE DE CONTRATS ATTACHÉS AU DROIT DES BREVETS : LES CLAUSES IMPORTANTES

- Contrats de transfert de savoir faire
- Contrats de R&D et de collaboration
- Contrats de copropriété
- Contrats de licence de brevet

CAS PRATIQUES ET QCM

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.13

NOUVEAU

DROIT DE LA CONCURRENCE APPLICABLE AUX ACTIVITÉS DE R&D

LE 16 JUN 2016 À PARIS
LE 4 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre les règles de droit de la concurrence UE, les principes des règlements d'exemption UE et leurs impacts sur les activités et transfert de R&D.
- Avoir les clés pour savoir si les règlements d'exemption s'appliquent ou non à un projet de R&D (cas concrets).
- Comprendre comment mieux négocier/rédiger les clauses des accords de collaboration.

PUBLIC

Juristes ou chargés de valorisation d'établissements publics ou privés.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Connaissances juridiques en droit civil, droit commercial et droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les contrats brevets » - p. 32.

EN COMPLÉMENT

« Contrats de R&D public / privé » - p. 29.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION - DÉFINITIONS

- Les différents types de contrats
- Les modèles de contrats
- Préliminaires concernant la validité et l'interprétation des contrats

PRÉSENTATION DU DROIT EUROPÉEN DE LA CONCURRENCE

- Cas d'application d'un règlement d'exemption
- Détermination d'un accord de restriction verticale

LES RÈGLEMENTS D'EXEMPTION 1217/2010 ET 1218/2010 DU 14.12.2010

- Présentation générale
- Domaine d'application

NÉGOCIATION D'UN CONTRAT DE R&D SOUMIS AUX DEUX RÈGLEMENTS

- Détermination des seuils de parts de marché
- Restriction et exemption

CAS PRATIQUE

- Mise en situation : précaution préalable à la négociation, rédaction spécifique des contrats de R&D.

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.14



NEW

TRAINING IN ENGLISH

CONTRACTUAL ASPECTS OF TT

JUNE 29 TO JULY 1, 2016 IN BRUSSELS (BE)

Duration: 3 days | Price: €1,850

OBJECTIVES

- Analysing the different kinds of TT agreements.
- Drafting efficiently a Licensing agreement.

TARGETED AUDIENCE

TT managers, Project managers, Business managers, IP experts or IP lawyers.

KEY TRAINERS

- Licensing Director.
- IP Lawyer.
- Legal Consultant.

PREREQUISITE

Having a first experience with Technology Transfer.

FOLLOW-UP

Master degree « Knowledge and Technology Transfer » - p. 10.

TRAINING CONTENT

KEY FEATURES OF TT AGREEMENTS

- Memorandum of Understanding/Letter of Intent/ Preliminary Agreement
- How to avoid contract traps
- Characteristics of US contracts
- Collaboration agreement: drafting and managing the contract

OPEN SOURCE AND SOFTWARE LICENSE AGREEMENTS

- Open source threats (compatibility issues among these licences)
- Business models Open source vs. Proprietary Models: the pros and cons
- Specific contractual provisions

SPIN-OFF CREATION UNDER IP TOOLS

THE ROLE OF THE FUTURE UNIFIED PATENT COURT

- The Unitary Patent and the UPC regulations
- How to anticipate the transitory period in the contracts

This training can be held at your company's offices.

3.15



BEST PRACTICES OF INTERNATIONAL LICENSING AGREEMENTS

APRIL 1, 2016 IN PARIS
SEPTEMBER 30, 2016 IN PARIS

Duration: 1 day | Price: €620

OBJECTIVES

- Identifying the different licensing strategies.
- Providing the key features of a contract, the validity conditions and how to structure them to prevent or manage dispute resolution after the contract signature.
- Understanding strategic and contractual issues raised by the entry into licensing agreements with academic institutions or companies.
- Getting the key elements to take into consideration for a win-win negotiation.
- Knowing the best ways to deal with disputes when deals go wrong.

TARGETED AUDIENCE

Business development managers, licensing executives, IP practitioners, contract managers, technology transfer managers, lawyers.

TRAINER

IP Management Consultant.

PREREQUISITE

Having experience in technology licensing.

FOLLOW-UP

« Master KTT (Knowledge and Technology Transfer) » - p. 10.

TRAINING CONTENT

LICENSING STRATEGIES

- What is meant by a licensing strategy?
- Licensing-In/-Out/Cross and Patent Pools
- To license or not - Why licensing?
- Understanding the parties & interests at stake

PREPARATION OF THE PROPOSAL

- Non-disclosure agreements - confidentiality
- Letter of Intent / MOU

THE ANATOMY OF A LICENSING AGREEMENT - TYPICAL CLAUSES

- Exclusive, non exclusive, cross-license
- Duties of licensee and licensor
- Identification of parties - Definitions
- Grant - Restrictions - Technical assistance
- Indemnification - Improvements

- Confidentiality - publicity
- Termination - Alternative Dispute Resolution

LICENSING NEGOTIATION PRACTICES

- Prepare for negotiations: terms to be avoided and parts to negotiate, negotiation team, assessment of the positions
- Royalties and upfront royalties
- Different negotiation tactics
- Specific national practices

LICENSE DRAFTING WORKSHOP: DRAFTING INTERNATIONAL TECHNOLOGY LICENSING AGREEMENTS

- Preparation of a negotiation agreement
- Example of licensing agreement

POST-LICENSING MANAGEMENT

- How do you prevent and / or manage future disputes?
- Renegotiation, audit, litigation

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.16

MAÎTRISER LES CONTRATS MARQUES

LE 9 FÉVRIER 2016 À PARIS
LE 25 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
- Eviter les principaux écueils.
- Identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Avocat, Mandataire auprès de l'OHMI.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les fondamentaux du droit de la PI.

EN COMPLÉMENT

« Actualités du droit des marques, dessins & modèles » - p. 22.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

GRANDS PRINCIPES DU DROIT DES MARQUES

- Définition d'une marque
- Principe de spécialité
- Principe de territorialité
- Droit de priorité
- Exploitation de la marque
- Formalisme et mesures de publicité

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Définition
- Principe de liberté contractuelle
- Obligation d'information
- Lettre d'intention

CONTRAT DE CESSION

- Contexte d'une cession de marque
- Formalisme de la cession
- Identification des parties
- Identification de la marque
- Portée de la cession
- Droit de priorité

- Prix de cession
- Obligation et garanties des parties
- Promesse de cession

CONTRAT DE LICENCE

- Définition
- Obligations du licencié
- Obligations du propriétaire de la marque
- Contrepartie financière
- Clauses diverses

ACCORD DE COEXISTENCE

- Accord de non opposition ou de délimitation
- Danger
- Obligations couramment prévues dans les accords de coexistence

TRAVAUX PRATIQUES

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.17

MAÎTRISER LES CONTRATS DROITS D'AUTEUR, DESIGN ET CRÉATIONS INFORMATIQUES

LE 5 AVRIL 2016 À PARIS
LE 27 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre un contrat attaché aux droits d'auteur, au design et aux créations informatiques.
- Identifier les droits objet du contrat et leur étendue.
- Éviter les principaux écueils et identifier les principales lacunes.

PUBLIC

Chefs d'entreprise, négociateurs, juristes, chargés de valorisation, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases du droit d'auteur » - p. 17.

EN COMPLÉMENT

- « Actualités du droit d'auteur et du numérique » - p. 18.
- « Actualités du droit des marques, dessins & modèles » - p. 22.
- « Maîtriser les contrats marques » - p. 34.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

PRINCIPES GÉNÉRAUX EN DROIT D'AUTEUR, DROITS VOISINS ET DROIT DES DESSINS ET MODÈLES

- Principes régissant le droit d'auteur
- Principes régissant les droits voisins
- Le droit sui generis des bases de données
- Principes régissant le droit des dessins et modèles

PROBLÉMATIQUES DU DROIT D'AUTEUR ET DU DROIT DES DESSINS ET MODÈLES APPLIQUÉES AU MULTIMÉDIA ET À L'INTERNET

- L'oeuvre multimédia
- La protection d'un site internet par le droit d'auteur

AUDIT EN VUE DE L'UTILISATION D'ŒUVRES PRÉEXISTANTES

- Vérification et obtention des droits des tiers sur le contenu
- Application aux éléments d'une oeuvre multimédia

GUIDE DE RÉDACTION DE CONTRATS LIÉS AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DESSINS ET MODÈLES / TRAVAUX PRATIQUES

- Rédiger des contrats relatifs à la cession des droits
- Concevoir un contrat informatique
- Rédiger un contrat de licence de logiciel
- Négocier un contrat de création ou d'hébergement de site web

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

3.18

ANALYSER SON PORTEFEUILLE DE BREVETS POUR LE VALORISER

LE 20 MAI 2016 À PARIS
LE 20 SEPTEMBRE 2016 À PARIS
LE 20 OCTOBRE 2016 À LIÈGE*

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les éléments à prendre en compte pour sélectionner des brevets d'intérêt et optimiser le portefeuille de brevets.
- Avoir une méthodologie pour analyser le potentiel économique de brevets.

PUBLIC

Responsables de département PI, conseils en propriété industrielle, responsables du Licensing et du transfert de technologie, chargés de valorisation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Consultant spécialisé.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Evaluation stratégique des brevets » - p. 36.
- « Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise » - p. 38.
- « Audit PI et Due Diligence » - p. 39.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA STRUCTURATION D'UN PORTEFEUILLE DE BREVETS, PRÉALABLE À UNE POLITIQUE DE VALORISATION

ETUDE DE CAS

- Préparation d'une « Due Diligence » de propriété industrielle

DÉTERMINER LES BREVETS AYANT UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE

- L'utilisation des outils statistiques
- Sélection macroscopique
- Sélection microscopique
- Recherches complémentaires

CAS PRATIQUE

- Une situation réelle sera analysée afin d'identifier les éléments pertinents dans un brevet et servir de base de discussion avec les participants

FAIRE LES BONS CHOIX DE VALORISATION

- Analyse des activités produits et marchés
- Analyse des partenaires / licenciés potentiels
- Quelle démarche ?

* Se référer à la page 47 « Partenaires internationaux ».

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.1

CONJUGUER EFFICACEMENT POLITIQUE PI ET GESTION DU CIR

LE 31 MARS 2016 À PARIS
LE 27 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Déterminer les projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).
- Savoir préparer le dossier CIR.
- Mettre en place un management de projet intégrant les aspects PI et CIR.

PUBLIC

Directeur des affaires financières, chefs de projets innovants, dirigeants de PME et d'entreprises industrielles, responsables R&D.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une expérience industrielle de la conduite de projets d'innovation.
- Ou avoir suivi « Piloter la PI dans l'entreprise » - p. 37.

EN COMPLÉMENT

« Fiscalité de la PI » - p. 41.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

PRÉSENTATION DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

- Les bénéficiaires, modalités, nature des dépenses retenues
- Les procédures de rescrits
- Quelques éléments statistiques

LES LIENS ENTRE CIR, PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET NORMALISATION

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les éléments clés pour conforter l'éligibilité
- Le déroulement d'un contrôle

LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE LA TECHNIQUE

- La notion « d'incertitude ou d'aléas techniques »
- Les verrous technologiques
- L'accroissement des connaissances

LA PRÉPARATION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION

- Le contenu et la structure du dossier de CIR
- Déterminer le montant des dépenses déductibles
- Anticiper le contrôle et utiliser avec pertinence le rescrit fiscal
- Exercice pratique de détermination et de déclaration du CIR

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

- Les bonnes pratiques pour manager les projets d'innovation en prenant en compte en temps réel les exigences du CIR et de la PI

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.2

ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES BREVETS

LE 15 MARS 2016 À PARIS
LE 25 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Mener une évaluation qualitative de brevet.
- Comprendre la façon de mettre en corrélation un portefeuille de brevets avec la stratégie globale de l'entreprise.

PUBLIC

Responsables de départements PI, chargés de valorisation, responsables de transfert de technologie, conseils en propriété industrielle.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Piloter la PI dans l'entreprise » - p. 37.
- « Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise » - p. 38.
- « Audit PI et Due Diligence » - p. 39.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

COMMENT S'EXPLOITE UN BREVET ?

- Utilisation offensive
- Utilisation défensive
- Utilisation marketing
- Utilisation en valorisation

QU'EST-CE QU'EST UNE ÉVALUATION QUALITATIVE DE BREVET ?

- Intégrer les risques technologiques, juridiques, commerciaux et financiers dans les évaluations
- Aide à la décision en fonction de son mode d'utilisation :
 - Gestion d'un portefeuille de brevets
 - Évaluation par rapport à la stratégie de l'entreprise
 - Fusion / acquisition d'entreprise
 - Concession de licences

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION DE BREVET ET LES POINTS-CLÉS À VÉRIFIER

- Évaluation de la validité d'un brevet
- Évaluation d'une contrefaçon potentielle
- Étude de liberté d'exploitation
- Évaluation financière
- Due diligence
- Conseil en investissement

COMMENT CRÉER UNE ADÉQUATION ENTRE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE ET L'ÉVALUATION DU BREVET ?

- Mettre le brevet en perspective avec la stratégie de l'entreprise
- Actions correctives à instaurer
- Exemples de plans d'action possibles

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.3

PILOTER LA PI DANS L'ENTREPRISE

LES 23 ET 24 JUIN 2016 À PARIS
LES 29 ET 30 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 2 jours | Prix : 1200 €

OBJECTIFS

- Identifier et évaluer les différentes stratégies de dépôts de droits de PI.
- Assurer le suivi et faire des arbitrages dans la gestion du portefeuille des droits de PI.
- Connaître les démarches de valorisation et de défense des droits.
- Optimiser la gestion financière du portefeuille.

PUBLIC

Responsables de service PI, chefs de départements brevets ou marques.

INTERVENANTS

- Responsable PI dans l'industrie.
- Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les bases du droit de la PI et les procédures qui y sont attachées.
- Ou avoir suivi « Evaluation stratégique des brevets » - p. 36.

EN COMPLÉMENT

- « Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise » - p. 38.
- « Audit PI et Due Diligence » - p. 39.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Passer d'une logique quantitative à une logique qualitative, de dépenses à investissement et actifs
- Difficultés et enjeux de la fonction PI

STRATÉGIES DE DÉPÔTS

- Les finalités et objectifs d'une politique PI
- Pilotage stratégique, gestion intragroupe

GESTION DE LA PI

- Organisation de la fonction PI
 - Les différents modes organisationnels de services PI
 - Les recours aux sous-traitants
 - Les rapports avec les autres fonctions de l'entreprise
 - Les procédures
- Gestion du savoir-faire
- Les relations avec les services PI des concurrents
- PI et normes comptables

MÉTHODOLOGIES

- Constitutions des droits
- Eclairer la direction dans la prise de décision en matière de PI
- Lobbying
- Dispositif de reconnaissance des inventeurs et créateurs salariés
- Organisation de la veille PI
- Gestion budgétaire
- Droits de PI des concurrents, stimulateurs de l'innovation
- Gestion des extensions internationales
- Construction d'un portefeuille global
- Organisation de la PI et développements informatiques
- Gestion d'un litige

ANIMER EN INTERNE LA PI

- Formation et sensibilisation
- Animation sur le terrain

PI ET PARTENARIATS

- Partenariats implicites et public-privé
- Pôles de compétitivité, PCRD
- Engagement d'une coopération

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.4

GESTION STRATÉGIQUE DU CAPITAL INTELLECTUEL

DU 15 AU 17 JUIN 2016 À STRASBOURG

Durée : 3 jours | Prix : 1770 €

OBJECTIFS

- Intégrer la démarche PI dans la stratégie de l'entreprise.
- Utiliser un modèle de valorisation et de protection d'une innovation.
- Piloter la PI dans l'entreprise.
- Manager les relations avec les inventeurs.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Directeur PI dans l'industrie.
- Professeur à l'Université de Paris Sud.
- Directeur de la Recherche.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

- Les stratégies d'ouverture de la PI : un paradoxe ?
- Le brevet, un instrument aux rôles multiples
- La mise en œuvre d'une véritable stratégie brevet
- L'intégration des autres instruments de la PI

AU-DELÀ DE LA RECHERCHE DE RENTE, LE BREVET, UN OUTIL AU SERVICE DE TOUTES LES STRATÉGIES

- La notion de rente attachée à une innovation
- Exploitation interne ou externe ?
- Recommandations en terme de valorisation et de protection de l'innovation

LA PLACE DE LA PI DANS L'ORGANISATION ET LE MANAGEMENT DES INVENTEURS

- Le management des inventeurs salariés de l'entreprise
- Le management de la PI dans l'entreprise
- L'organisation et l'animation de la fonction PI : témoignage du fonctionnement dans une entreprise

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.5

NOUVEAU

STRATÉGIE DE PI

Bonnes pratiques en entreprise

LE 22 MARS 2016 À PARIS
LE 29 SEPTEMBRE 2016 À PARIS
LE 24 NOVEMBRE 2016 À LIÈGE*

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Sensibiliser à l'importance d'avoir une vraie stratégie PI.
- Introduire des méthodes pour construire cette stratégie.
- Identifier les critères de décision (contraintes, risques) pour définir une stratégie PI.
- Acquérir des réflexes pour manager et gérer la PI.

PUBLIC

Responsables d'entreprises, responsables R&D et innovation, responsables PI, ingénieurs brevets, conseils en PI, chargés de valorisation, juristes et tous les acteurs du développement économique.

INTERVENANT

Spécialiste de l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

- « From IP strategy to IP operations » - p. 38.
- « Gestion stratégique du capital intellectuel » - p. 37.
- « Piloter la PI dans l'entreprise » - p. 37.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ANALYSE DES ACTIFS DE PI ET STRATÉGIES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- Le rôle croissant de la PI dans l'entreprise
- La détection des innovations
- La stratégie de protection : que protéger ? Pourquoi déposer un brevet ? Quelle sorte de brevet ?
- Utiliser la complémentarité des droits
- Coûts de PI et de R&D

LE MANAGEMENT STRATÉGIQUE DE LA PI ET VALORISATION

- La gestion offensive de la PI
- Quelles sont les stratégies de valorisation ?

- Quels sont les critères d'analyse et de décision ?
- La structuration et la gestion d'un portefeuille de PI cohérent
- Exemples et analyses de cas

CONCLUSION : LES BONNES PRATIQUES

* Se référer à la page 47 « Partenaires internationaux ».

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.6



TRAINING IN ENGLISH

FROM IP STRATEGY TO IP OPERATIONS

Organizing IP management

JUNE 17, 2016 IN PARIS
NOVEMBER 25, 2016 IN PARIS

Duration: 1 day | Price: €620

OBJECTIVES

- Knowing the key management challenges associated with different IP strategies.
- Having practical tools to design and implement an IP strategy in their organization.
- Identifying possible IP development, enforcement and commercialisation tactics, and appropriately manage them.

TRAINER

IP Management Consultant.

PREREQUISITE

Having experience dealing with IP matters.

FOLLOW-UP

« Best practices of international licensing agreements » - p. 34.

TARGETED AUDIENCE

IP practitioners, IP professionals, managers who need to develop and implement strategies for the development, management and exploitation of intellectual property.

TRAINING CONTENT

INTRODUCTION

- The key role of Intellectual Property in business development
- Protection and valuation of IP assets - reminders
- IP management organization
- IP lifecycle

21ST CENTURY IP MANAGEMENT CHALLENGES

- Role of intellectual capital
- Non-practicing entities
- Open Innovation
- Worldwide activity
- IP finance and IP trading opportunities

CLARIFYING YOUR IP STRATEGY

- Identifying your position in the competitive IP landscape
- Auditing the alignment of the organisation's IP management with the corporate strategy and business development goals

- Explicating the IP strategy vision, goals, and means to develop it
- Case study: examples of IP strategies

IMPLEMENTING YOUR IP STRATEGY

- Identifying priorities and milestones
- Developing an IP policy
- IP management framework and checklist
- Leading the IP organization - IP Cross-pollination into R&D, legal and product management
- Workshop: Corporate IP board organization

BUILDING VALUE OUT OF IP MANAGEMENT

- Key performance indicators for IP management
- Different ways of IP monetization
- IP risk management
- IP enforcement
- Licensing checklist

This training can be held at your company's offices.

4.7

AUDIT PI ET DUE DILIGENCE

LE 7 AVRIL 2016 À PARIS
LE 28 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Se préparer à mener / subir des due diligence dans les meilleures conditions.
- Identifier les forces, les faiblesses, les risques majeurs et les lacunes de la politique PI.
- Proposer des actions d'amélioration et de consolidation des actifs PI.

PUBLIC

Responsables des départements juridiques et PI, Responsables de services R&D, responsables d'incubateurs et de structures d'accompagnement des entreprises innovantes, investisseurs et acquéreurs d'entreprises.

INTERVENANT

Consultant en accompagnement d'entreprises innovantes.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi « Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser » - p. 35.

EN COMPLÉMENT

« Piloter la PI dans l'entreprise » - p. 37.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES CONTEXTES STRATÉGIQUES NÉCESSITANT UNE DUE DILIGENCE PI

- Procédure de fusion / acquisition
- Gestion stratégique de portefeuille
- Renforcement de programmes
- Apport d'intangibles à un programme de R&D en consortium

DÉROULEMENT D'UNE MISSION DE DUE DILIGENCE

COMPOSANTS DE L'AUDIT PI ET LEURS ENJEUX

- Administratif / Stratégique / Financier

LA DUE DILIGENCE EN MATIÈRE DE BREVETS

- Structure du portefeuille de brevets
- Analyse des forces et faiblesses des droits
- Pertinence du portefeuille de droits de PI et audit stratégique

- Positionnement par rapport aux principaux concurrents
- Audit des procédures internes

LA DUE DILIGENCE EN MATIÈRE DE MARQUES

- Analyse des forces et faiblesses des droits
- Droits enregistrés et non enregistrés
- Problème de la pertinence de l'utilisation des marques
- Contrats avec des tiers : Contrats de licence / accords de délimitation
- La titrisation de marques
- Evaluation des litiges en cours

ANTICIPER UNE DUE DILIGENCE

- Comment se préparer à moyen terme (régularisation des droits et formalisation des procédures...) et à court terme (préparation de documents de synthèse, présentation de la politique de PI), réalisation d'un audit à blanc.

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.8

EVALUATION FINANCIÈRE DES DROITS DE PI

LES 9 ET 10 JUIN 2016 À PARIS
LES 1 ET 2 DÉCEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 2 jours | Prix : 1200 €

OBJECTIFS

- Connaître les principales méthodes permettant l'évaluation de la valeur des droits de PI de l'entreprise selon les situations.
- Evaluer un droit de propriété industrielle.

PUBLIC

Chefs de services propriété intellectuelle et valorisation, avocats et conseils en propriété industrielle, cadres de services comptables et financiers, chargés de valorisation.

INTERVENANT

Expert en évaluation des actifs immatériels.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du droit de la PI.

EN COMPLÉMENT

- « Evaluation stratégique des brevets » - p. 36.
- « Fiscalité de la PI » - p. 41.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION À L'ÉVALUATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (DPI)

- La propriété industrielle dans les entreprises (environnement - identification - séparabilité)
- Valeur à priori de la PI
- Définition des actifs incorporels
- Actifs incorporels et leurs spécificités dans l'évaluation financière

LES PRINCIPES ET MÉTHODES DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DES DPI

- Notions de valeurs
- Objectifs de l'évaluation des DPI
- Identification des droits
- Concepts et approches de base
- Prise en compte des facteurs de risques - types de risques
- Spécificités des approches IFRS et comptables

- Les différentes méthodes de base et leurs applications
- Gestion de portefeuilles d'actifs
- PI et valorisation d'actifs

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DANS LES SITUATIONS DE NÉGOCIATIONS

- Etude de cas
- Les approches par le coût
- Les approches par les revenus - redevances actualisées
- Négociation mise en situation

PRÉSENTATION DES TECHNIQUES D'ÉVALUATION AVANCÉES

- Etude de cas
- Les approches par les probabilités et méthodes de Monte-Carlo
- Les options réelles
- Négociation mise en situation

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.9

AUDIT ÉCONOMIQUE ET ÉVALUATION DES DROITS DE PI

DU 19 AU 21 OCTOBRE 2016 À STRASBOURG

Durée : 3 jours | Prix : 1770 €

OBJECTIFS

- Mener un audit de PI.
- Déterminer le coût d'une protection.
- Évaluer un portefeuille brevets.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle
- Professeur à l'Université de Poitiers.
- Spécialiste en évaluation financière.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

MESURER POUR MIEUX GÉRER

- Nouveaux enjeux – nouveaux marchés – nouveaux acteurs
- Nouveaux outils : l'audit de propriété intellectuelle
- Les réponses du responsable PI ou valorisation
- Exemples et cas pratique

LES TECHNIQUES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

- De la stratégie PI à la finance : financer l'innovation
- Elaboration d'un business plan
- Le risque et le coût du capital
- Différentes méthodes de mesure de la valeur des actifs immatériels

L'APPLICATION À UN PORTEFEUILLE DE BREVETS

- Les facteurs PI clés du succès d'un business plan
- Répartir la valeur au sein d'un portefeuille de brevets
- Cas pratique d'évaluation des brevets

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.10



NEW

VALUATION AND EXPLOITATION OF INTANGIBLE ASSETS

OCTOBER 12 TO 14, 2016 IN STRASBOURG

Duration: 3 days | Price: €1,850

OBJECTIVES

- Knowing the main valuation methods.
- Being able to conduct an IP due diligence.

TARGETED AUDIENCE

TT managers, Project managers, Business managers, IP experts or IP lawyers.

KEY TRAINERS

- Licensing Manager.
- IP and Tax Lawyer.

PREREQUISITE

Having a first experience with Technology Transfer.

FOLLOW-UP

Master degree « Knowledge and Technology Transfer » - p. 10.

TRAINING CONTENT

THE VALUE OF A TECHNOLOGY FOR BUSINESSES

- Economic analysis
- PatVal study
- IP as an asset: stock, securitization

WHY AND HOW TO EVALUATE AN ASSET

- Value and price
- The valuation methods: Cost-based/Market-based/Income-based
- When and how to use them

HOW TO CONDUCT AN IP AUDIT OR DUE DILIGENCE

- The different steps
- Evaluating the impact of risk factors

CASE STUDY

- Use of different valuation methods

This training can be held at your company's offices.

4.11

FISCALITÉ DE LA PI

LE 25 MARS 2016 À PARIS
LE 8 DÉCEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les dispositions fiscales liées aux droits de la PI et à la R&D.
- Appréhender l'exploitation dynamique de la PI dans un contexte international.

PUBLIC

Personnels comptables d'entreprises, conseils en propriété industrielle, avocats, chargés d'affaire ou de valorisation, fiscalistes, directeurs de la PI.

INTERVENANT

Avocat spécialisé en fiscalité.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les principes généraux du droit de la PI ainsi que les notions de base de la comptabilité et de la fiscalité.

EN COMPLÉMENT

- « Piloter la PI dans l'entreprise » - p. 37.
- « Evaluation financière des droits de PI » - p. 39.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

DÉFINITIONS FISCALES ET COMPTABLES

- Immobilisations, amortissements, charges, BIC, BNC, IS, IRPP

L'INVENTION BREVETÉE

- Contrat de cession : aspects fiscaux chez le cessionnaire et chez le cédant ; impôt sur les sociétés, TVA et droits d'enregistrement
- Contrat de licence : dispositions particulières du régime d'imposition, impôt sur les sociétés, TVA et droits d'enregistrement

MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE, DE SERVICE

- Contrat de cession : un actif immobilisé incorporel non amortissable
- Contrat de licence : impôt sur les sociétés, TVA et droits d'enregistrement

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

- Traitement fiscal des dépenses de recherche et développement
- Crédit d'impôt recherche : calcul, utilisation et contrôle

LA NOTION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET SON TRAITEMENT FISCAL DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

- Retenues à la source
- Localisation de la prestation pour les besoins de la TVA
- Disposition fiscale anti-évasion
- Prix de transfert

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.12

CONTREFAÇON Agir et réagir

LE 5 JUILLET 2016 À PARIS
LE 9 DÉCEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux, la réglementation et les stratégies de lutte contre la contrefaçon.
- Apporter les outils permettant, à partir d'études de cas concrets, d'intégrer cette lutte dans la stratégie de l'entreprise.

PUBLIC

Chefs d'entreprises, responsables de services propriété industrielle, juristes, chargés d'affaires, responsables marketing, partenaires du développement économique des entreprises.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou avocat.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

« Gérer le litige de PI » - p. 42.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET LÉGAUX DE LA CONTREFAÇON

- Enjeux économiques de la contrefaçon
- Contrefaçon et concurrence déloyale
- Contrefaçon volontaire ou involontaire, contrefaçon et bonne foi
- Aspects juridiques clés : définition et conditions de la contrefaçon, personnes concernées, prescription
- Aspects judiciaires clés : tribunaux compétents, procédure, référés...
- Les conséquences et les sanctions de la contrefaçon, l'évaluation des dommages et intérêts
- Agir en contrefaçon : quand, où, pourquoi ?
- Les raisons justifiant d'une action en contrefaçon ; agir pour dominer ou négocier

- Echapper à la contrefaçon : action en nullité, opposition, droit de possession personnelle, action en non-contrefaçon

LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES POSSIBLES EN CAS DE LITIGE NÉ OU ÉVENTUEL, EN DEMANDE OU EN DÉFENSE

- Détecter le risque de contrefaçon
- Analyser le risque, l'incertitude, l'impact en cas de litige
- Evaluer les options d'action
- Anticiper le contentieux

LA QUESTION DE LA PREUVE D'UNE CONTREFAÇON ALLÉGUÉE OU SUBODORÉE

- La procédure de saisie contrefaçon
- La préservation du secret
- La procédure de discovery américaine

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.13

GÉRER LE LITIGE DE PI Et la défense de ses droits

LE 27 MAI 2016 À PARIS
LE 23 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Acquérir une méthodologie permettant d'identifier, d'anticiper et traiter le non-respect des droits de PI.
- Comprendre les différentes voies de stratégies contentieuses possibles.
- Mettre en œuvre les bons comportements et réflexes lors d'une procédure de saisie-contrefaçon et d'une action en contrefaçon.

PUBLIC

Responsables PI, juristes de l'industrie ou de cabinet spécialisés, responsables d'entreprises, partenaires du développement des entreprises.

INTERVENANT

Responsable PI dans l'industrie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

- « Litige de PI : Stratégies judiciaires et économiques » - p. 42.
- « Médiation : manager les conflits autrement » - p. 43.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES AU LITIGE DE PI

- La nature et la qualité de la PI qui est atteinte
- Les coûts financiers
- L'appréciation des risques
- La collecte de preuves
- L'avis des douanes / saisie douanière

LES MODALITÉS DE DÉFENSE DE SES DROITS DE PI

- Courrier d'avertissement
- Rupture de contrat (licence)
- Le contentieux
- Les moyens de résolution alternatifs (médiation, arbitrage)

LA STRATÉGIE CONTENTIEUSE

- La cartographie des juridictions
- La préparation et la gestion du litige PI dans l'entreprise : méthodologie
- Brevet unitaire et juridiction européenne : situation actuelle et perspectives

CAS DE LA SAISIE-CONTREFAÇON

- Fonction dans le cadre de la défense des droits de PI et règles principales
- Les droits et devoirs de l'entreprise saisie et du saisissant
- Le déroulement de la saisie
- La gestion des incidents de procédure

L'ACTION EN CONTREFAÇON DE BREVET

- Structure de la requête en contrefaçon
- Stratégies pour le demandeur
- Stratégies pour le défendeur
- Rôles et rapports avec l'avocat et le CPI
- Les procédures étrangères
- Jugement en première instance et recours possibles
- Forclusion et application de la protection
- Les sanctions (dommage et intérêt) : identification et application

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.14

LE LITIGE DE PI Stratégies judiciaires et aspects économiques

DU 16 AU 18 NOVEMBRE 2016 À STRASBOURG

Durée : 3 jours | Prix : 1770 €

OBJECTIFS

- Faire valoir ses droits et anticiper les armes de la concurrence.
- Intégrer le litige dans la stratégie de l'entreprise.
- Planifier les coûts engendrés par un litige.

PUBLIC

Dirigeants, cadres responsables PI, collaborateurs de services de recherche et développement, juristes, chargés de valorisation, avocats.

INTERVENANTS

Ce module est coordonné par Grégoire DESROUSSEAUX, Avocat, et fait intervenir Marc BETHENOD, Conseil en propriété industrielle.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans le domaine de la PI.

EN COMPLÉMENT

Master « Stratégie de la PI et Innovation » - p. 08.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES LITIGES, ABOUTISSEMENT DES DROITS DE PI

- Le Licensing : stratégies judiciaires et aspects économiques
- La procédure judiciaire : l'organisation française, les demandes, la preuve
- Le litige :
 - Gestion de projet
 - Objectifs stratégiques
 - Identification des cibles
- Mock trial (simulation d'un litige) : présentation et constitution des groupes, préparation et mise en place d'une stratégie

STRATÉGIES DE LITIGE, OBJECTIFS ÉCONOMIQUES ET CIBLES

- Le litige :
 - Gestion du temps
 - Coûts et investissements engendrés
 - Choix du forum

- Mock trial : débriefing stratégie
- L'approche européenne des litiges

PLANNING DES INVESTISSEMENTS : QUELLES RESSOURCES POUR QUELS LITIGES ?

- Litiges : stratégies de réponses, stratégies de sortie, transactions
- Mock trial : préparation des plaidoiries, exposé des parties
- Mock trial : jugement et explication

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

4.15



NEW

TRAINING IN ENGLISH

IP LITIGATION / ENTREPRENEURSHIP

NOVEMBER 21 TO 25, 2016 IN BRUSSELS (BE)

Duration: 5 days | Price: €2,850

OBJECTIVES

- Being able to build a successful litigation strategy.
- From innovation to entrepreneurship: designing a strategy and a successful business development.

TARGETED AUDIENCE

TT managers, Project managers, Business managers, IP experts or IP lawyers.

KEY TRAINERS

- Director of Business Licensing.
- IP Lawyer.
- Professors at the Solvay Brussels School - EM.

PREREQUISITE

Having a first experience with Technology Transfer.

FOLLOW-UP

Master degree « Knowledge and Technology Transfer » - p. 10.

TRAINING CONTENT

IP LITIGATION

- How to manage post-license conflicts
- Financial terms in existing and new agreements
- Internal control and compliance procedures
- External audits: conducting and managing the process
- Review of the results of external audits and findings
- Case studies

ENTREPRENEURSHIP

- From research to business: the entrepreneurial process
- Scientists vs. Entrepreneurs
- Opportunity design and opportunity assessment
- Market research techniques for entrepreneurs
- What makes a good business plan?
- Business model design
- How to raise funds: introduction to venture capital

This training can be held at your company's offices.

4.16

MÉDIATION Manager les conflits autrement

LE 2 JUIN 2016 À PARIS
LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Connaître les modes alternatifs de règlement des conflits.
- Les intégrer dans les relations contractuelles.
- Trouver des solutions extrajudiciaires aux litiges français et internationaux.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, juristes généralistes, juristes des cabinets spécialisés, structures d'accompagnement des entreprises, consultants, conseils en propriété industrielle.

INTERVENANT

Avocat et médiateur.

PRÉ-REQUIS

Posséder des bases juridiques, notamment en droit de la PI et des contrats.

EN COMPLÉMENT

« Gérer le litige de PI » - p. 42.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS MODES DE RÈGLEMENTS DES LITIGES

- Convention, transaction, conciliation, médiation, arbitrage, jugement étatique ou juridictionnel
- Spécificités et avantages des règlements alternatifs

INSTITUTIONS ET FONCTIONNEMENT

- Les organisations de la médiation
- Le cadre législatif et réglementaire
- La médiation : caractéristiques et procédures

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Pourquoi choisir la médiation ?
- Quand choisir la médiation ?

- Comment la suggérer dans la négociation de contrat ?
- Comment choisir un médiateur ?
- Quelles sont les principes et étapes du processus ?
- Quel est le rôle en médiation des avocats et des conseils en propriété industrielle ?
- Force et exécution de l'accord de médiation : homologation ou non ?
- Quel coût prévoir ?

MISE EN SITUATION

- Déroulement d'une médiation avec les participants

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

5.1

LA PI DANS LE SECTEUR PUBLIC

LE 7 JUIN 2016 À PARIS
LE 7 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Maîtriser les clauses de PI dans les marchés publics.
- Evaluer et gérer le patrimoine immatériel de l'Etat ou des collectivités territoriales.
- Protéger et gérer les marques publiques.
- Connaître les droits des agents de la fonction publique et des enseignants-chercheurs.

PUBLIC

Agents de l'Etat ou des collectivités territoriales en charge de la valorisation du patrimoine, des achats publics, entreprises candidates ou titulaires de marchés publics.

INTERVENANT

Avocat.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

RÉGIME DES CRÉATIONS RÉALISÉES PAR DES AGENTS PUBLICS

- Titularité des créations réalisées au travail
- Cession automatique des droits patrimoniaux
- Exploitations commerciales et droit de préférence au profit de l'employeur public
- Cas particulier des enseignants-chercheurs

INTÉRESSEREMENT SUR LES LOGICIELS ET INVENTIONS DES CHERCHEURS PUBLICS

- Inventions de salariés et créations logicielles
- Chercheurs publics bénéficiant d'un régime particulier
- Règles d'intéressement
- Difficultés d'application de ces dispositions

GESTION DES DROITS DE PI DANS LES MARCHÉS PUBLICS

- Code de la PI appliqué aux personnes publiques et à leurs contractants
- La PI dans la passation et l'exécution des marchés publics
- Clauses de PI dans les principaux CCAg
- Cas particulier du CCAg-TIC

PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE INTELLECTUEL

- Dématérialisation du patrimoine des personnes publiques
- Protection et valorisation des résultats
- Protection des droits des collectivités publiques sur leurs noms et dénominations
- Rôle de l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat
- Compétences juridictionnelles

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

5.2

PROTÉGER ET VALORISER LES CRÉATIONS LOGICIELLES

LE 16 JUIN 2016 À PARIS
LE 15 SEPTEMBRE 2016 À MONTPELLIER
LE 6 DÉCEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Comprendre la situation EU et US des « Inventions mises en œuvre par ordinateur ».
- Elaborer une stratégie de PI dans le domaine des TIC.
- Eclairer de manière pragmatique et opérationnelle, l'usage de logiciels libres dans des solutions innovantes.

PUBLIC

Collaborateurs d'entreprises TIC, responsables et chefs de projet informatique, développeurs, responsables PI ou R&D, correspondants brevets, chargés de valorisation, ingénieurs brevet, conseils en innovation.

INTERVENANT

Conseil en propriété industrielle ou Avocat.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux de la PI.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

- « Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations informatiques » - p. 35.
- « Licensing des logiciels : les points-clés » - p. 45.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

RAPPEL DES PRINCIPES DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE APPLIQUÉS AU LOGICIEL

- Quelles modes de protection pour le logiciel ? (Droits d'auteur – brevets)
- Qui est titulaire des droits de PI et pour quelle durée ?
- Le sort des droits dans le cadre du contrat de travail ou des contrats de développement

LA DOCTRINE ET LA JURISPRUDENCE EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS EN MATIÈRE DE « BREVETS LOGICIELS »

- Qu'est ce qui est brevetable en Europe et aux Etats-Unis ?
- Qu'est ce qui est exclu de la brevetabilité ?
- Comment les tribunaux considèrent les brevets portant sur des « inventions mises en œuvre par ordinateur » ?

BREVET ET DROIT D'AUTEUR DANS LE DOMAINE DES LOGICIELS

- Sont-ils complémentaires ou antagonistes ?
- Les précautions à prendre en matière de droit d'auteur et organiser la traçabilité des briques logicielles
- Les moyens de preuve
- Cas des bases de données et de la création de site web

LES DIFFÉRENTS MODES D'EXPLOITATION ET DE VALORISATION DES LOGICIELS

- Modèle de diffusion « propriétaire » des logiciels et aspects contractuels
- Modèle de diffusion « libre » des logiciels et compatibilité des licences
- Modèle de diffusion mixte : la double licence

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

5.3

LICENSING DES LOGICIELS

Les points-clés

LES 29 ET 30 JUIN 2016 À PARIS
LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 2 jours | Prix : 1200 €

OBJECTIFS

- Acquérir les notions de base pour qualifier la propriété intellectuelle d'un logiciel.
- Identifier les éléments clés et de base pour construire une stratégie de licensing et la décliner dans un contrat de transfert.

PUBLIC

Chargés d'affaires, chefs de projets, juristes, ingénieurs.

INTERVENANT

Directeur d'un consortium de valorisation.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les bases du droit de la PI
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

- « Cycle Licensing » - p. 07.
- « Protéger et valoriser les créations logicielles » - p. 44.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

INTRODUCTION

- Le logiciel :
 - Objet
 - Modes de production et d'exploitation
- Incidence sur la liberté d'exploitation du logiciel

LE STATUT JURIDIQUE DU LOGICIEL

- Focus sur les types de licences pouvant régir des composants tiers et les problématiques de compatibilité
- Focus sur les différents droits s'articulant avec le logiciel

MÉTHODE D'ANALYSE OUTILLÉE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

STRATÉGIES DE LICENSING

QUELLE TRADUCTION DANS LES CONTRATS DE LICENCE ?

Focus sur les points de vigilance

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

5.4

PROTÉGER LES BASES DE DONNÉES ET BIG DATA

LE 1^{ER} MARS 2016 À LYON
LE 24 JUIN 2016 À PARIS
LE 11 OCTOBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Maîtriser la protection des bases de données.
- Connaître les spécificités contractuelles et les écueils à éviter.
- Appréhender les nouveaux risques juridiques liés aux Cloud computing, Derived Data et Big Data.

PUBLIC

Dirigeants, juristes, webmasters, documentalistes, chefs de projets informatiques, conseils.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle.
- Ingénieur brevet.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les bases de la PI.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

- « Protéger et valoriser les créations logicielles » - p. 44.
- « Licensing des logiciels : les points-clés » - p. 45.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

PROTECTION ET EXPLOITATION DES BASES DE DONNÉES

- Différencier la structure et le contenu des bases de données
- Protection *sui generis* des bases de données et droit d'auteur
- Les droits sur les données propres ou provenant de tiers et la responsabilité du fournisseur de données
- Directive européenne concernant la réutilisation des informations du secteur public
- Mesures pratiques pour faciliter l'établissement de la preuve des droits

VALORISATION ET COMMERCIALISATION D'UNE BASE DE DONNÉES

- Les différentes optiques de valorisation
- Cas du développement de la base dans le cadre d'un partenariat :

identifier les apports respectifs de chacun des contributeurs

- Contrats de commercialisation
- Points clés des contrats : montant, assiette, contrôle...

LES UTILISATIONS FRAUDEUSES DE BASES DE DONNÉES

- La contrefaçon et l'extraction de bases de données
- La détection de la contrefaçon
- Les recours envisageables

CLOUD COMPUTING, DERIVED DATA ET BIG DATA

- Définitions
- Sécurisation des données
- Problématique de la localisation des données
- Responsabilité du sous-traitant et sécurisation du traitement des données personnelles ou stratégiques
- Négociation de clauses contractuelles

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

5.5

BREVETS ET BIOTECHNOLOGIES

Développements récents et actualités

LE 31 MARS 2016 À PARIS
LE 15 NOVEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 1 jour | Prix : 620 €

OBJECTIFS

- Mettre à jour les connaissances des pratiques de l'OEB dans le domaine de la brevetabilité des inventions biotechnologiques.
- Suivre les dispositions législatives et réglementaires dans ce domaine en France et à l'étranger.

PUBLIC

Responsables PI, spécialistes industriels, chargés de valorisation, conseils en propriété industrielle, avocats.

INTERVENANTS

Conseils en propriété industrielle spécialisés dans le secteur des biotechnologies.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les fondamentaux du droit des brevets.
- Ou avoir suivi « Approfondir les bases des brevets » - p. 19.

EN COMPLÉMENT

« Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection » - p. 46.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

RAPPELS DES PRINCIPES DE LA BREVETABILITÉ DES INVENTIONS

- Frontières découverte / invention
- Activité inventive / suffisance de description / application industrielle : quelles données doivent figurer dans la demande au moment du dépôt ?
- Dépôt de matière biologique
- Dépôt de séquences
- Types de revendications

COMPARAISON DES PRATIQUES ET DES JURISPRUDENCES DE L'OEB, DE L'USPTO ET DU JPO S'AGISSANT DES CRITÈRES DE BREVETABILITÉ

- La brevetabilité des gènes
- La brevetabilité des cellules souches
- La brevetabilité des méthodes de traitement thérapeutique / médecine personnalisée

- La brevetabilité des méthodes de diagnostic / médecine personnalisée
- La brevetabilité des protéines, notamment des anticorps thérapeutiques
- La brevetabilité des animaux et des plantes transgéniques
- La brevetabilité des procédés essentiellement biologiques et des produits obtenus par ces procédés (cas des plantes obtenues par croisements)
- Particularités des USA

LES LIMITES APPORTÉES EN FRANCE À L'EXERCICE DU DROIT EXCLUSIF ATTACHÉ AU BREVET

- Exceptions :
 - A titre expérimental
 - A titre réglementaire dans le cadre de l'obtention d'une AMM

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

5.6

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Optimisation des stratégies de protection

LES 24 ET 25 MAI 2016 À PARIS
LES 7 ET 8 DÉCEMBRE 2016 À PARIS

Durée : 2 jours | Prix : 1200 €

OBJECTIFS

- Déterminer les armes juridiques et réglementaires à disposition pour protéger un produit pharmaceutique (princeps ou générique).
- Comprendre les différentes pratiques et stratégies industrielles en matière de protection des médicaments.

PUBLIC

Responsables PI / Affaires réglementaires / R&D / Marketing, chefs des laboratoires pharmaceutiques, conseils en propriété industrielle, ingénieurs brevet, avocats, juristes.

INTERVENANTS

- Conseil en propriété industrielle spécialisé dans le secteur pharmaceutique.
- Avocat, ancien Responsable PI dans l'industrie pharmaceutique.

PRÉ-REQUIS

- Connaître les enjeux et outils de la PI.
- Ou avoir suivi « Maîtriser les bases de la PI » - p. 12.

EN COMPLÉMENT

« Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités » - p. 46.

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

BREVETABILITÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

- Brevetabilité des posologies
- Spécificités : biosimilaires, bioéquivalents, thérapies géniques
- Limitation volontaire des brevets
- Brevetabilité des cellules souches
- Contrefaçon et saisie contrefaçon

LES MARQUES

- Publicité : princeps / générique
- Jurisprudence récente

LA PROTECTION DES DONNÉES DE L'AMM

- Titularité d'AMMs concernant un même principe actif
- Produit de référence européen

RÉGLEMENTATION ET PI

- Protection des données et impact de l'AMM globale
- Informations ANSM et CEPS
- Marques, Droit de substitution, Prescription en DCI

LES CCP

- Modalités et procédures d'obtention
- CCP et extension pédiatrique
- Décisions récentes de la CJUE

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE ET GÉNÉRIQUE

BREVETS DE MÉDICAMENT - INDUSTRIE INNOVANTE

- Stratégie et protection de l'investissement R&D
- Développer son propre générique
- Médicaments Orphelins - pédiatriques

STRATÉGIE DES COMPAGNIES DE GÉNÉRIQUES

MÉDICAMENTS ET DÉBATS DE SOCIÉTÉ

- Controverse
- Difficultés de protection
- Licences obligatoires dans le cadre de l'OMC

Cette formation peut également être organisée dans votre entreprise.

PARTENAIRES INTERNATIONAUX

L'INNOVATION ET LA PI S'INTERNATIONALISENT, L'IEEPI AUSSI !

L'IEEPI met en œuvre des formations avec deux institutions partenaires en Belgique et en Suisse :



PICARRÉ (BELGIQUE)

Localisé à Liège, PICARRÉ est un organisme spécialisé en information brevet et un centre PATLIB reconnu par l'OEB, actif dans l'aide conseil généraliste en Propriété intellectuelle (PI).

Son équipe pluridisciplinaire est composée de docteurs en sciences, d'ingénieurs et d'une juriste qui sensibilisent et accompagnent les entreprises, les acteurs de la recherche publique ainsi que les porteurs de projet dans les différents aspects de la PI.

PICARRÉ propose également un large catalogue de prestations dans le domaine de la recherche et l'analyse de l'information contenue dans les brevets et les publications scientifiques.

PICARRÉ est certifié ISO 9001:2008.

Formations d'ores et déjà planifiées :

- Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations
15 mars 2016 à Liège | page 27.
- Open-innovation, crowdsourcing et PI
14 avril 2016 à Liège | page 27.
- L'Arbre des moyens : un outil pour préparer les brevets
28 avril 2016 à Liège | page 13.
- Le référent PI dans l'entreprise : les bonnes pratiques
22 septembre 2016 à Bruxelles | page 13.
- Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser
20 octobre 2016 à Liège | page 35.
- Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise
24 novembre 2016 à Liège | page 38.

Les renseignements, l'inscription et le règlement des formations se font directement auprès de notre partenaire :

Françoise BECKERS, +32 4 349 84 00, f.beckers@picarre.be
www.picarre.be



CENTREDOC (SUISSE)

Localisé à Neuchâtel, CENTREDOC offre une gamme complète de prestations dans les domaines de la veille technologique, concurrentielle et stratégique ainsi que dans la recherche d'informations brevets, techniques et économiques.

CENTREDOC propose également des prestations de conseil pour la mise en place de dispositifs de veille à forte valeur ajoutée.

Différentes formations sont proposées :

- à Neuchâtel en langue française.
- à Zurich en langue allemande.

Vous trouverez la liste complète de ces formations sur notre site internet (www.ieepi.org) et sur celui de CENTREDOC (www.centredoc.ch) à partir de septembre 2015.

Les renseignements, l'inscription et le règlement des formations se font directement auprès de notre partenaire :

CENTREDOC, +41 32 720 51 31, info@centredoc.ch
www.centredoc.ch

OFFRE INPI

À l'initiative de la création de l'IEEPI, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) en est le partenaire privilégié.

L'INPI accompagne aujourd'hui le développement de l'IEEPI grâce à une convention de partenariat.



CONTACT

formation@inpi.fr | www.inpi.fr

Catalogue complet téléchargeable sur le site de l'INPI

L'INPI vous propose des formations en propriété intellectuelle destinées à acquérir une bonne connaissance :

- Des outils de propriété intellectuelle pour protéger au mieux les créations.
- Des procédures et des démarches à accomplir.
- Des bases de données associées.

L'OFFRE DE FORMATION DE L'INPI EST STRUCTURÉE EN 7 BLOCS DE COMPÉTENCES

› LES CERTIFICATS

- Le C.A.P.I. (Certificat d'Animateur Propriété Intellectuelle) se centre sur les acquis fondamentaux nécessaires aux partenaires du développement économique et technologique des entreprises, aux centres de recherche et aux services de valorisation.
- Le C.A.B. (Certificat d'Assistant Brevet) et le C.A.M. (Certificat d'Assistant Marque) s'adressent aux assistant(e)s des cabinets et des services propriété industrielle.
- Les journées OPTIM' permettent de faire le point sur l'actualité et de répondre aux questions des auditeurs ayant préalablement suivi un cycle de formation CAB, CAM ou CAPI.

› DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

› PROTÉGER L'INNOVATION TECHNIQUE

› PROTÉGER L'ASPECT MARKETING DES CRÉATIONS

› RECHERCHER ET EXPLOITER L'INFORMATION PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

› DES STAGES THÉMATIQUES

Ces cinq blocs de compétences concernent les outils de la propriété intellectuelle et s'adressent aux praticiens et futurs praticiens de la propriété industrielle : chefs de service propriété industrielle, juristes, cadres, ingénieurs, assistants...

Y sont abordés de manière privilégiée les aspects juridiques et procéduraux de la propriété intellectuelle : Brevets ; Protection des créations esthétiques et du design ; Marques ; Recherche et exploitation de l'information ; Stages thématiques.

› FORMER LES ENSEIGNANTS ET LES FORMATEURS

Les formations de ce bloc de compétences s'adressent aux enseignants du secondaire et du supérieur ainsi qu'aux spécialistes PI qui souhaitent aborder le thème de la propriété industrielle avec les élèves, les étudiants ou les professionnels.

Ces formations fournissent aux enseignants et aux formateurs les clés permettant d'intégrer le thème de la propriété industrielle dans les séquences de cours, ainsi que des ressources et des outils pédagogiques.

FORMATEURS

L'IEEPI fait appel à des intervenants confirmés : praticiens de l'industrie, CPI, avocats, universitaires. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

ENTREPRISES

BLUMENROEDER Vincent, Responsable de Veille Stratégique
CAILLAUD Frédéric, Directeur innovation
CHAOUAT Alfred, Vice-Président Licensing dans l'industrie
DESCHAMPS-SBOUI Pascaline, Responsable juridique dans une SATT
FERNANDEZ Francis, Directeur d'un service brevets dans l'industrie
FERRE Guillaume, Président d'une société de conseil en stratégie PI
FITZGIBBON Magali, Directrice d'un consortium de valorisation
GENDRAUD Pierre, Directeur PI dans l'industrie
FOUBERT Frédéric, Juriste dans l'industrie
LAGUETTE Jérôme, Directeur PI et Licensing dans l'industrie
LE BUHAN Corinne, IP manager, Suisse
MOINS Sylvain, Juriste dans l'industrie
NIANG Fabirama, Directeur PI dans l'industrie
RADZIMSKI Eric, Directeur PI dans l'industrie
SANTACRUZ Hélène, Director Corporate Development
SELLE Aurélie, Responsable PI d'un EPIC
SOURZAT Françoise, Responsable administrative brevets

UNIVERSITAIRES

BINCTIN Nicolas, Professeur à l'Université de Poitiers
CORBEL Pascal, Professeur à l'Université Paris Sud
E. EVANS Gail, Reader in IP Law, University of London, UK
GUITTARD Claude, Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg
LLERENA Patrick, Professeur à l'Université de Strasbourg
PENIN Julien, Professeur à l'Université de Strasbourg
REBOUD Sophie, Directrice de la Recherche de l'ESC Dijon Bourgogne
SANTI Michel, Professeur de Stratégie à HEC

CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BETHENOD Marc, Conseil en propriété industrielle
BERNARDI Céline, Conseil en propriété industrielle
BREESE Pierre, Conseil en propriété industrielle
DEBUCHY Carole, Conseil en propriété industrielle
DERAMBURE Christian, Conseil en propriété industrielle
ENDERLIN Eric, Conseil en propriété industrielle
GLAIZE Frédéric, Conseil en propriété industrielle
LE CACHEUX Samuel, Conseil en propriété industrielle
LUCIANI Lise, Conseil en propriété industrielle

NGUYEN VAN YEN Christian, Conseil en propriété industrielle
NIEMANN Frédéric, Conseil en propriété industrielle
NUSS Laurent, Conseil en propriété industrielle
PANTALACCI Malaurie, Conseil en propriété industrielle
ROCABOY Nadine, Conseil en propriété industrielle
VIDON Patrice, Conseil en propriété industrielle

AVOCATS

AUBIN Emmanuel, Avocat fiscaliste
ARDANOUY Claire, Avocate
BENECH Frédéric, Avocat
BREBAN Yann, Avocat spécialiste du domaine des TIC
BUSCAIL Jérôme, Avocat
BOURGOUIN André, Avocat
DESROUSSEAUX Grégoire, Avocat
DREYFUSS-BECHMANN Laurence, Avocate
GOUGE Emmanuel, Avocat, Solicitor (England and Wales)
HOFFMAN Emmanuelle, Avocate
LAMON Bernard, Avocat spécialiste en droit de l'informatique
LEHOUX Virginie, Avocate
MARTIN-TARDIVAT Benjamin, Avocat
NAPPEY Alexandre, Avocat spécialiste en nouvelles technologies
ROC'H Johann, Avocat fiscaliste
ROQUEFEUIL Benoit, Avocat / Directeur pôle contentieux informatique
SONNIER-POQUILLON Marie, Avocate
TELEMAQUE Elodie-Anne, Avocate et médiatrice
WARUSFEL Bertrand, Avocat, Professeur à l'Université de Lille
WILHELM Terence, Avocat fiscaliste

CONSULTANTS

BILLET Romain, Expert en veille stratégique
BELLENGER Lionel, Conseil en Négociation
BLOCH Jean-François, Conseil en gestion stratégique de la PI
DE KERMADEC Yann, Conseil en Management de l'innovation
HERITIER Claire, Spécialiste en évaluation financière et transfert de technologies
KAISER Alain, Spécialiste en évaluation des actifs immatériels
LECANTE Christophe, Expert en veille stratégique
SIMON Philippe, Consultant en accompagnement de sociétés innovantes

CALENDRIER

Mois	Date	Lieu	Code	Thème	Page
JANVIER	26 janvier 2016	PARIS	1.7	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille	p.15
	28 janvier 2016	NÎMES	2.12	Maîtriser les bases des marques et du design	p.22
	28 janvier 2016	PARIS	2.16	Stratégies de protection internationale	p.24
	28 et 29 janvier 2016	PARIS	3.10	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie	p.31
FÉVRIER	2 février 2016	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p.12
	4 février 2016	PARIS	3.1	Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	p.27
	5 février 2016	PARIS	3.2	Open-innovation, crowdsourcing et PI	p.27
	9 février 2016	PARIS	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p.13
	9 février 2016	PARIS	3.16	Maîtriser les contrats marques	p.34
	11 février 2016	PARIS	2.19	Stratégies de PI dans les pays émergents	p.26
	12 février 2016	PARIS	3.6	Techniques de négociation appliquées à la PI	p.29
MARS	18 février 2016	LIÈGE (BE)	1.8	Patent Mapping : la cartographie au service de votre stratégie	p.15
	1 mars 2016	LYON	5.4	Protéger les bases de données et Big Data	p.45
	3 mars 2016	STRASBOURG	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p.12
	8 mars 2016	RENNES	2.1	Protéger et vendre les innovations non brevetables et le savoir-faire	p.17
	8 mars 2016	PARIS	3.5	Contrats de recherche et de développement public / privé	p.29
	8 mars 2016	PARIS	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : les bonnes pratiques	p.13
	10 mars 2016	PARIS	2.15	Gérer efficacement ses noms de domaine et ses extensions	p.24
	10 et 11 mars 2016	PARIS	2.10	Gérer efficacement les procédures administratives brevets	p.21
	11 mars 2016	PARIS	3.9	Term sheet et accords précontractuels	p.31
	14 au 18 mars 2016	STRASBOURG	1.2	Fondamentaux de l'innovation et de la PI	p.12
	15 mars 2016	PARIS	2.18	Stratégies de PI en Chine et Asie du Sud Est	p.25
	15 mars 2016	LIÈGE (BE)	3.1	Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations	p.27
	15 mars 2016	PARIS	4.2	Evaluation stratégique des brevets	p.36
	17 mars 2016	PARIS	2.7	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies	p.20
	17 mars 2016	PARIS	3.11	Acquérir les bases des contrats brevets	p.32
	18 mars 2016	PARIS	3.12	Approfondir les contrats brevets	p.32
	18 mars 2016	PARIS	2.12	Maîtriser les bases des marques et du design	p.22
	21 au 25 mars 2016	PARIS	LES	Cycle Licensing - Semaine 1	p.07
	22 mars 2016	PARIS	4.5	Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise	p.38
	22 mars 2016	PARIS	2.13	Gérer efficacement les procédures administratives marques	p.23
	24 mars 2016	TOULOUSE	3.3	Confidentialité et risques de contamination	p.28
	24 mars 2016	PARIS	2.8	'Petits brevets' ou modèles d'utilité : comment en tirer utilement parti ?	p.20
	25 mars 2016	PARIS	4.11	Fiscalité de la propriété industrielle	p.41
31 mars 2016	PARIS	4.1	Conjuguer efficacement politique PI et gestion du CIR	p.36	
31 mars 2016	PARIS	5.5	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités	p.46	
AVRIL	1 avril 2016	PARIS	3.15	Best practices of international licensing agreements	p.34
	4 au 8 avril 2016	STRASBOURG	1.9	Fundamentals of KTT management	p.16
	5 avril 2016	PARIS	3.17	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations info	p.35
	5 avril 2016	BORDEAUX	2.17	Brevet unitaire et brevet européen : quelle approche stratégique ?	p.25
	7 avril 2016	PARIS	4.7	Audit PI et Due Diligence	p.39
	7 avril 2016	PARIS	2.20	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA	p.26
	8 avril 2016	PARIS	3.3	Confidentialité et risques de contamination	p.28
	14 avril 2016	LIÈGE (BE)	3.2	Open-innovation, crowdsourcing et PI	p.27
	28 avril 2016	LIÈGE (BE)	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets	p.13
MAI	19 mai 2016	PARIS	2.3	Communication et production audiovisuelle : droit d'auteur et droit de l'image	p.18
	20 mai 2016	PARIS	3.18	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser	p.35
	24 mai 2016	PARIS	2.11	Actualités du droit des marques, dessins & modèles	p.22
	24 et 25 mai 2016	PARIS	5.6	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection	p.46
	25 au 27 mai 2016	STRASBOURG	1.5	Innovation et Management des connaissances	p.14
	26 mai 2016	TOULOUSE	3.6	Techniques de négociation appliquées à la PI	p.29
	26 mai 2016	PARIS	2.5	Maîtriser les bases des brevets	p.19
	27 mai 2016	PARIS	2.6	Approfondir les bases des brevets	p.19
	27 mai 2016	PARIS	4.13	Gérer le litige de PI	p.42
	30 mai au 3 juin 2016	PARIS	LES	Cycle Licensing - Semaine 2	p.07
JUIN	31 mai 2016	PARIS	2.4	Actualités du droit d'auteur et du numérique	p.18
	1 et 2 juin 2016	PARIS	1.6	Innover grâce aux brevets	p.14
	1 au 3 juin 2016	STRASBOURG	1.10	Analysing the market and building a strategy	p.16
	2 juin 2016	PARIS	4.16	Médiation : manager les conflits autrement	p.43
	7 juin 2016	PARIS	5.1	La PI dans le secteur public	p.44
	7 juin 2016	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle	p.12
	9 juin 2016	PARIS	2.17	Brevet unitaire et brevet européen : quelle approche stratégique ?	p.25
	9 et 10 juin 2016	PARIS	4.8	Evaluation financière des droits de PI	p.39
	10 juin 2016	PARIS	2.14	Gérer efficacement un portefeuille de marques	p.23
14 juin 2016	PARIS	3.4	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium	p.28	

Mois	Date	Lieu	Code	Titre de la formation	Page
JUIN / JUILLET	15 au 17 juin 2016	STRASBOURG	4.4	Gestion stratégique du capital intellectuel.....	p.37
	16 juin 2016	PARIS	3.13	Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D.....	p.33
	16 juin 2016	PARIS	5.2	Protéger et valoriser les créations logicielles.....	p.44
	17 juin 2016	PARIS	4.6	From IP strategy to IP operations.....	p.38
	21 juin 2016	PARIS	2.2	Maîtriser les bases du droit d'auteur.....	p.17
	23 juin 2016	PARIS	2.1	Protéger et vendre les innovations non brevetables et le savoir-faire.....	p.17
	23 et 24 juin 2016	PARIS	4.3	Piloter la PI dans l'entreprise.....	p.37
	24 juin 2016	PARIS	5.4	Protéger les bases de données et Big Data.....	p.45
	28 juin 2016	PARIS	2.9	Comment rédiger efficacement une demande de brevet ?.....	p.21
	29 et 30 juin 2016	PARIS	5.3	Licensing des logiciels : les points clés.....	p.45
	29 juin au 1 juillet 2016	BRUXELLES (BE)	3.14	Contractual aspects of TT.....	p.33
	1 juillet 2016	PARIS	1.8	Patent Mapping : la cartographie au service de votre stratégie.....	p.15
5 juillet 2016	PARIS	4.12	Contrefaçon : agir et réagir.....	p.41	
SEPTEMBRE	7 au 9 septembre 2016	STRASBOURG	3.7	Negotiation and communication.....	p.30
	8 septembre 2016	PARIS	1.4	L'Arbre des moyens : un outil pour innover et préparer les brevets.....	p.13
	9 septembre 2016	PARIS	1.7	Brevets et publications : organiser et exploiter la veille.....	p.15
	13 septembre 2016	PARIS	2.3	Communication et production audiovisuelle : droit d'auteur et droit de l'image.....	p.18
	14 et 15 septembre 2016	PARIS	3.10	Licensing : préparer et réussir un transfert de technologie.....	p.31
	15 septembre 2016	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle.....	p.12
	15 septembre 2016	MONTPELLIER	5.2	Protéger et valoriser les créations logicielles.....	p.44
	16 septembre 2016	PARIS	3.1	Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations.....	p.27
	20 septembre 2016	PARIS	3.18	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser.....	p.35
	20 septembre 2016	PARIS	2.12	Maîtriser les bases des marques et du design.....	p.22
	21 et 22 septembre 2016	PARIS	5.3	Licensing des logiciels : les points clés.....	p.45
	21 au 23 septembre 2016	STRASBOURG	3.8	Négocier les contrats de protection et de transfert avec succès.....	p.30
	22 septembre 2016	BRUXELLES (BE)	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : les bonnes pratiques.....	p.13
	22 septembre 2016	BORDEAUX	2.15	Gérer efficacement ses noms de domaine et ses extensions.....	p.24
	22 et 23 septembre 2016	PARIS	2.10	Gérer efficacement les procédures administratives brevets.....	p.21
	23 septembre 2016	PARIS	4.13	Gérer le litige de PI.....	p.42
	27 septembre 2016	PARIS	4.1	Conjuguer efficacement politique PI et gestion du CIR.....	p.36
	27 septembre 2016	PARIS	3.17	Maîtriser les contrats droits d'auteur, design et créations info.....	p.35
	29 septembre 2016	PARIS	3.9	Term sheet et accords précontractuels.....	p.31
	29 septembre 2016	PARIS	4.5	Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise.....	p.38
30 septembre 2016	PARIS	3.15	Best practices of international licensing agreements.....	p.34	
OCTOBRE	4 octobre 2016	PARIS	2.13	Gérer efficacement les procédures administratives marques.....	p.23
	4 octobre 2016	PARIS	3.13	Droit de la concurrence applicable aux activités de R&D.....	p.33
	6 octobre 2016	TOULOUSE	3.5	Contrats de recherche et de développement public / privé.....	p.29
	6 octobre 2016	PARIS	3.2	Open-innovation, crowdsourcing et PI.....	p.27
	6 et 7 octobre 2016	PARIS	1.6	Innover grâce aux brevets.....	p.14
	7 octobre 2016	PARIS	5.1	La PI dans le secteur public.....	p.44
	11 octobre 2016	PARIS	2.8	'Petits brevets' ou modèles d'utilité : comment en tirer utilement parti ?.....	p.20
	11 octobre 2016	PARIS	5.4	Protéger les bases de données et Big Data.....	p.45
	12 au 14 octobre 2016	STRASBOURG	4.10	Valuation and exploitation of intangible assets.....	p.40
	13 octobre 2016	PARIS	2.19	Stratégies de PI dans les pays émergents.....	p.26
	13 octobre 2016	PARIS	2.15	Gérer efficacement ses noms de domaine et ses extensions.....	p.24
	13 octobre 2016	MARSEILLE	2.3	Communication et production audiovisuelle : droit d'auteur et droit de l'image.....	p.18
	14 octobre 2016	PARIS	2.1	Protéger et vendre les innovations non brevetables et le savoir-faire.....	p.17
	18 octobre 2016	PARIS	1.8	Patent Mapping : la cartographie au service de votre stratégie.....	p.15
	18 octobre 2016	PARIS	3.11	Acquérir les bases des contrats brevets.....	p.32
	19 octobre 2016	PARIS	3.12	Approfondir les contrats brevets.....	p.32
	19 au 21 octobre 2016	STRASBOURG	4.9	Audit économique et évaluation des droits de PI.....	p.40
	20 octobre 2016	PARIS	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : les bonnes pratiques.....	p.13
	20 octobre 2016	LIÈGE (BE)	3.18	Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser.....	p.35
	21 octobre 2016	PARIS	2.9	Comment rédiger efficacement une demande de brevet ?.....	p.21
25 octobre 2016	PARIS	2.18	Stratégies de PI en Chine et Asie du Sud Est.....	p.25	
25 octobre 2016	PARIS	4.2	Evaluation stratégique des brevets.....	p.36	
27 octobre 2016	PARIS	2.20	Déposer des brevets et défendre ses droits aux USA.....	p.26	
28 octobre 2016	PARIS	4.7	Audit PI et Due Diligence.....	p.39	
NOVEMBRE	3 novembre 2016	PARIS	2.14	Gérer efficacement un portefeuille de marques.....	p.23
	8 novembre 2016	PARIS	2.7	Liberté d'exploitation : techniques et stratégies.....	p.20
	15 novembre 2016	PARIS	2.2	Maîtriser les bases du droit d'auteur.....	p.17
	15 novembre 2016	PARIS	5.5	Brevets et biotechnologies : développements récents et actualités.....	p.46
	16 au 18 novembre 2016	STRASBOURG	4.14	Le litige de PI : stratégies judiciaires et aspects économiques.....	p.42
	16 novembre 2016	PARIS	2.5	Maîtriser les bases des brevets.....	p.19
	17 novembre 2016	PARIS	2.6	Approfondir les bases des brevets.....	p.19
	17 novembre 2016	PARIS	1.1	Maîtriser les bases de la Propriété Intellectuelle.....	p.12
	17 novembre 2016	TOULOUSE	2.19	Stratégies de PI dans les pays émergents.....	p.26
	18 novembre 2016	PARIS	3.4	Sécuriser le travail collaboratif et les accords de consortium.....	p.28
	21 au 25 novembre 2016	BRUXELLES (BE)	4.15	IP Litigation / Entrepreneurship.....	p.43
	22 novembre 2016	PARIS	2.17	Brevet unitaire et brevet européen : quelle approche stratégique ?.....	p.25
	22 novembre 2016	PARIS	3.6	Techniques de négociation appliquées à la PI.....	p.29
	24 novembre 2016	PARIS	3.5	Contrats de recherche et de développement public / privé.....	p.29
	24 novembre 2016	LIÈGE (BE)	4.5	Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise.....	p.38
	25 novembre 2016	PARIS	3.16	Maîtriser les contrats marques.....	p.34
25 novembre 2016	PARIS	4.6	From IP strategy to IP operations.....	p.38	
29 novembre 2016	PARIS	3.3	Confidentialité et risques de contamination.....	p.28	
29 novembre 2016	LYON	1.3	Le référent PI dans l'entreprise : les bonnes pratiques.....	p.13	
29 et 30 novembre 2016	PARIS	4.3	Piloter la PI dans l'entreprise.....	p.37	
DÉCEMBRE	1 décembre 2016	PARIS	4.16	Médiation : manager les conflits autrement.....	p.43
	1 et 2 décembre 2016	PARIS	4.8	Evaluation financière des droits de PI.....	p.39
	6 décembre 2016	PARIS	5.2	Protéger et valoriser les créations logicielles.....	p.44
	6 décembre 2016	PARIS	2.16	Stratégies de protection internationale.....	p.24
	7 et 8 décembre 2016	PARIS	5.6	Produits pharmaceutiques : optimisation des stratégies de protection.....	p.46
	8 décembre 2016	PARIS	4.11	Fiscalité de la propriété industrielle.....	p.41
9 décembre 2016	PARIS	4.12	Contrefaçon : agir et réagir.....	p.41	

PÉDAGOGIE & QUALITÉ



E-LEARNING & SERIOUS GAME PI

Découvrez une méthode pédagogique innovante !

L'IEEPI développe toute une gamme de formations en E-learning et Serious Game.

(Un Serious Game est un logiciel de simulation s'inspirant des jeux vidéo et destiné à la formation professionnelle)

Exemple de « Serious IP » conçu par l'IEEPI :

1^{er} Serious Game dédié à la Propriété Intellectuelle.

- « Serious IP » permet de mieux comprendre comment la Propriété Intellectuelle s'inscrit dans le quotidien d'une entreprise et contribue à son développement.
- Pitch : le joueur doit utiliser les règles de la PI tout au long de sa carrière virtuelle afin de gérer ses innovations et faire prospérer son entreprise.

Fruit de son expérience et expertise en Propriété Intellectuelle ainsi qu'en e-formation (Management de projet / Ingénierie pédagogique), nous pouvons développer pour vous, en fonction de votre demande, des produits adaptés à vos problématiques PI en français ou langues étrangères.

- Pour découvrir notre offre E-learning / Serious game : www.serious-ip.com.
- N'hésitez pas à nous contacter : ieepi@ieepi.org / 03 88 65 50 29.

UNE EXIGENCE DE QUALITÉ

- L'IEEPI est un organisme de formation **certifié ISO 9001:2008**.
- Nous sommes **qualifiés OPQF**, qualification qui reconnaît le professionnalisme des organismes de formation.
- Nos formations à dominante juridique bénéficient de l'**homologation du CNB** (Conseil National Des Barreaux).

ISO 9001:2008
Formation professionnelle

Qualification des Services Intellectuels
ISO Q
OPQF

FORMATION CONTINUE DES AVOCATS
Conseil National de Barreaux
n° d'homologation 14-052

- **Qualité des intervenants** : l'IEEPI fait intervenir plus de 130 experts dont l'expertise technique et la qualité pédagogique ont été vérifiés et sont régulièrement contrôlés.
- **Amélioration continue** : à l'issue de chaque session, une évaluation individuelle est effectuée. L'analyse de ces évaluations permet d'améliorer en permanence nos prestations afin de mieux vous satisfaire.

LA PÉDAGOGIE AU COEUR DE NOS FORMATIONS

Les 4 points clés de notre approche :

1. **Offre actualisée** : une veille permanente de l'actualité, ainsi que notre Conseil de Prospective et de Recherche (constitué d'experts issus du monde de l'entreprise et de la recherche), nous permettent d'anticiper et de proposer des formations constamment renouvelées.
2. **Approche opérationnelle** : nos formations sont élaborées en étroite collaboration avec un réseau de professionnels de terrain. Les enseignements sont revus et améliorés en permanence et sont dispensés de façon pragmatique et interactive.
3. **Formateurs passionnés** : pour chaque thème traité, l'IEEPI fait intervenir les meilleurs spécialistes du moment sur des critères d'expertises techniques, de compétences pédagogiques et d'engagement.
4. **Environnement pédagogique optimal** : les participants bénéficient lors des formations de conditions pédagogiques adaptées : taille des groupes volontairement limitée, méthodes pédagogiques variées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VAUT BON DE COMMANDE

À compléter et retourner à : IEEPI, Parc d'innovation - 1 rue Cassini - 67400 ILLKIRCH
Tél : 03.88.65.50.29 - Email : ieepi@ieepi.org ou à faxer au **03.69.20.02.39** Bulletin téléchargeable sur : www.ieepi.org

PARTICIPANT

Madame Monsieur _____

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Tél : Email :

RESPONSABLE FORMATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Email :

FACTURATION

» À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société

Nom de l'organisme collecteur (ou autre société) :

Adresse :

Personne à contacter : Tél : Email :



CYCLE DE FORMATION AU LICENSING

Du 21 au 25 mars et du 30 mai au 3 juin 2016 à Paris (10 jours)

Tarif normal
2016

Tarif réduit
2016⁽¹⁾

5000 € 4500 €



MASTER 2 SPII « STRATÉGIES PI & INNOVATION »

De mars à Novembre 2016 à Strasbourg (20 jours). Dossier de candidature requis.

7900 € 6990 €



MASTER 2 KTT « KNOWLEDGE & TECHNOLOGY TRANSFER »

De mars à Novembre 2016 à Strasbourg et Bruxelles (22 jours). Dossier de candidature requis.

8900 € 7990 €



FORMATIONS COURTES

Je m'inscris à la formation courte suivante :

Numéro du stage : Titre :

Lieu : Date :

1/2 journée	360 € <input type="checkbox"/>	
1 jour	620 € <input type="checkbox"/>	560 € <input type="checkbox"/>
2 jours	1200 € <input type="checkbox"/>	1080 € <input type="checkbox"/>
3 jours ou plus ⁽²⁾ € <input type="checkbox"/> € <input type="checkbox"/>

TOTAL NET (€) : _____

Ci-joint un chèque à l'ordre de l'IEEPI Règlement à réception de la facture
 Règlement effectué par un organisme collecteur

⁽¹⁾ Tarif réduit applicable au titre de :

- PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe)
 Universitaire (sous conditions, nous consulter)

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

⁽²⁾ Se référer à la page 55 « Informations Pratiques » pour les tarifs détaillés.

À :

Le :

Nom du signataire :

Les pauses et déjeuner sont offerts (hors « Fondamentaux de l'innovation et de la PI » - page 12). Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun.

Cachet et signature : le signataire a pris connaissance des conditions générales de participation et les accepte.

CONDITIONS GÉNÉRALES



MODALITÉS PRATIQUES

Les lieu et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations se déroulent de 9h à 17h30, soit 7 heures par jour.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit un certificat de formation dans les jours suivant la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation doit être confirmée par écrit.

Les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : 90€ de frais administratifs seront facturés.
- Entre 14 jours calendaires et 3 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité.

Cependant un remplacement par un collègue peut être effectué sous conditions (nous contacter).

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

DROIT APPLICABLE

En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre.

En cas de litige, les juridictions dont dépend le siège de l'IEEPI seront seules compétentes pour connaître du litige.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin situé au recto, dûment rempli.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation écrite puis d'une convention de formation adressées au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 15 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant mentionnant intitulé, date et lieu de formation.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujéti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

Les frais de pause et de restauration sont offerts (hors Semaine des fondamentaux).

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés) et aux Universitaires.

Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

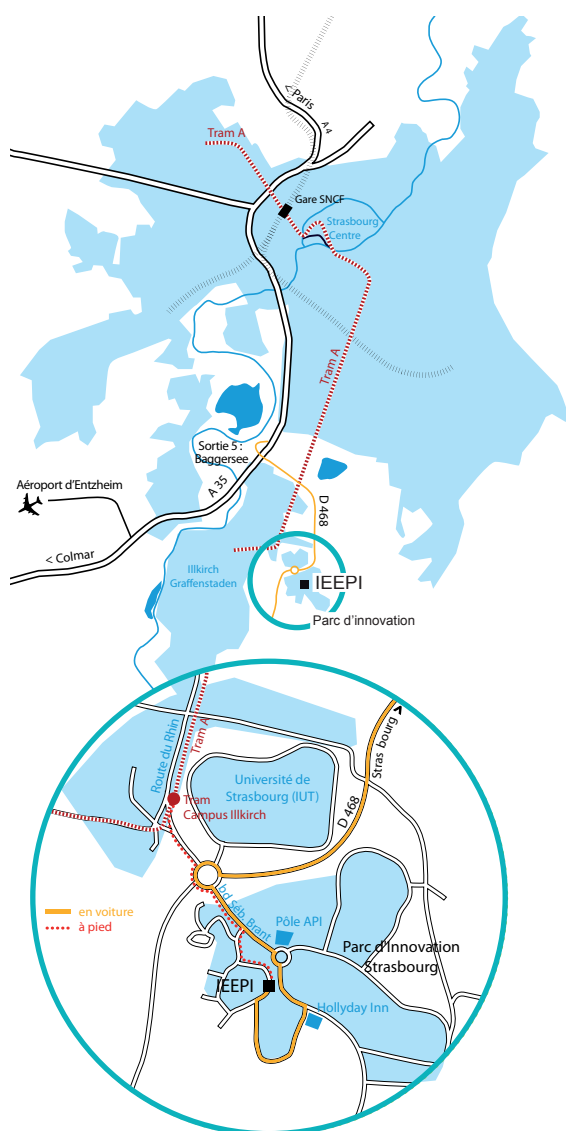
Le règlement du prix de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'IEEPI. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entrainera de plein droit mise en compte d'intérêts de retard au taux BCE + 10pts, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signé. En cas de défaut de paiement ou de prise en charge partielle de votre OPCA, les frais de formation impayés vous seront directement facturés. Si l'accord de prise en charge de votre OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'IEEPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

SIRET : 48304111700019 - N° d'organisme de formation : 42670352867

INFORMATIONS PRATIQUES



L'IEEPI est situé dans le Parc d'Innovation Strasbourg. Illkirch se situe dans la partie sud de la Communauté Urbaine de Strasbourg, à environ 15 minutes en voiture du centre de Strasbourg (Gare TGV) ou de l'aéroport international d'Entzheim, et à environ 30 minutes par transport en commun (Tram A, arrêt Campus d'Illkirch).

Pour tout renseignement

IEEPI Parc d'innovation - 1, rue Cassini 67400 ILLKIRCH
Tél. : 03 88 65 50 29 | Fax : 03 69 20 02 39 | ieepi@ieepi.org

Vous pouvez consulter toute l'offre de formation de l'IEEPI et vous inscrire en ligne sur : www.ieepi.org.

Tarif normal : **Tarif réduit ⁽¹⁾ :**

Tarifs du Master 2 SPII

• 20 jours ⁽³⁾ 7900 € net 6990 € net

Tarifs du Master 2 KTT

• 22 jours ⁽³⁾ 8900 € net 7990 € net

Tarifs du Cycle Licensing

• 10 jours 5000 € net 4500 € net

Tarifs des Formations courtes

• 1/2 journée	360 € net	
• 1 jour	620 € net	560 € net
• 2 jours	1200 € net	1080 € net
• 3 jours : pages 14-30-37-40-42	1770 € net	1595 € net
• 3 jours en anglais : pages 16-30-33-40	1850 € net	1665 € net
• 5 jours : page 12 ⁽²⁾	1770 € net	1595 € net
• 5 jours en anglais : pages 16-43	2850 € net	2565 € net

Les prix incluent la documentation pédagogique.
Les frais de restauration sont offerts ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le tarif réduit est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe) et aux Universitaires (sous conditions, nous consulter). Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

⁽²⁾ Les frais de restauration et de pause ne sont pas intégrés pour la formation « Fondamentaux de l'innovation et de la PI » (page 12).

⁽³⁾ L'inscription au Master 2 SPII ou Master 2 KTT inclut l'encadrement du mémoire et les droits universitaires.

Modes de paiement

- Par chèque établi à l'ordre et adressé à :
IEEPI - 1, rue Cassini - 67400 ILLKIRCH
- Par virement sur le compte de l'IEEPI :
FR76 1470 7500 2070 2180 4422 351 CCBPFRPPMTZ
en indiquant le nom du participant et le numéro de facture.

Hébergement

Réservations recommandées le plus tôt possible.
Nous contacter pour obtenir des coordonnées d'hôtels.
Les réservations sont à faire par le stagiaire.

Lieu & horaires

Ils sont précisés sur votre convocation. Les horaires de formation sont en général : 9h - 17h30.



I E E P I

INSTITUT **E**UROPÉEN **E**NTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1, rue JD Cassini - 67400 ILLKIRCH
Tél : 03.88.65.50.29 - Fax : 03.69.20.02.39
www.ieepi.org | ieepi@ieepi.org



www.IEEPI.ORG

I E E P I

INSTITUT **E**UROPÉEN **E**NTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE